



HAL
open science

**Le public inscrit dans un dispositif d'insertion :
l'exemple de l'AVA-Pécule au sein de l'association
ARELIA 54 : entre représentation du dispositif et
réalisation en tant que citoyen et professionnel**

Marie-Justine Barrat

► **To cite this version:**

Marie-Justine Barrat. Le public inscrit dans un dispositif d'insertion : l'exemple de l'AVA-Pécule au sein de l'association ARELIA 54 : entre représentation du dispositif et réalisation en tant que citoyen et professionnel. Sociologie. 2022. hal-03867998

HAL Id: hal-03867998

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03867998v1>

Submitted on 23 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**Master Sciences de l'Éducation,
« Formation, Travail,
Territoires en développement »**

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de Master

**Le public inscrit dans un dispositif d'insertion :
L'exemple de l'AVA-Pécule au sein de
l'association ARELIA 54
Entre représentation du dispositif et réalisation
en tant que citoyen et professionnel**

présenté par

Marie-Justine BARRAT

Maitre de stage : Aurélia CROCIATI, cheffe de service Pôle Justice et Vie active, Association ARELIA

Guidant universitaire : Nathalie LAVIELLE-GUTNIK, Maitre de conférences, Université de Lorraine, Nancy

Juin 2022

*« Tous les hommes ne sont pas vulnérables de la même façon ;
aussi faut-il connaître son point faible pour le protéger davantage. »*

Sénèque

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Aurélia CROCIATI, ma tutrice de stage pour son accueil et son soutien tout au long de ma période de stage. Ainsi que l'ensemble des professionnels de l'association pour leur bienveillance à mon égard et la qualité de nos échanges.

J'adresse mes profonds remerciements à l'ensemble des personnes accompagnées au sein du dispositif AVA-Pécule pour le temps qu'elles m'ont consacré et les informations précieuses qui m'ont été confiées, qui ont été déterminantes pour la réalisation de ce mémoire. Sans oublier Mathilde Marchand, référente pécule qui m'a donné accès à toutes les informations dont j'avais besoin et qui m'a été d'une grande aide tout au long de mon stage.

Je remercie sincèrement Nathalie LAVIELLE-GUTNIK, ma guidante universitaire, pour son accompagnement, sa bienveillance et ses conseils avisés tout au long de ce travail.

Je remercie l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master F2TD pour la qualité de leurs interventions.

Mes remerciements vont également à mes camarades de promotion pour la belle dynamique de groupe et de soutien. Une mention particulière pour Christine, Chloé et Adeline, pour nos longs moments d'échange et de partage autour de nos sujets de mémoire.

Merci à mes amis, Steven et Axel pour la qualité de nos échanges et leurs regards éclairés pour la réalisation de ce travail de recherche.

Merci à ma famille et mes proches pour avoir cru en moi et pour leur soutien inconditionnel tout au long de cette année universitaire.

Enfin, je dédie ce mémoire à mon mari, Thibault, et mon fils, Gabin, qui m'ont donné la force nécessaire pour affronter ce challenge.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	4
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : ÉTAT DES LIEUX ET COMPREHENSION DU CONTEXTE.....	9
1. L'association ARELIA, cent ans de politiques publiques.....	9
1.1. Naissance de l'association.....	9
1.2. Contexte socio-historique.....	10
1.3. Histoire de l'Adaptation à la Vie Active.....	11
1.1.1. <i>La genèse du dispositif.....</i>	<i>11</i>
1.1.2. <i>La législation autour du dispositif AVA.....</i>	<i>11</i>
2. Présentation générale d'ARELIA.....	13
1.4. Une association articulée en cinq pôles.....	13
1.5. Le service Adaptation à la Vie Active : une organisation complexe.....	14
2.1.1. <i>Quelle sémantique appropriée ?.....</i>	<i>14</i>
2.1.2. <i>Mission principale et objectifs du dispositif.....</i>	<i>14</i>
2.1.3. <i>Un financement multiple.....</i>	<i>15</i>
2.1.4. <i>Les supports d'activités : les ateliers proposés.....</i>	<i>16</i>
3. Le public accompagné par l'AVA.....	17
3.1. Caractéristiques du public.....	17
3.2. Le statut des personnes accueillies.....	18
3.2.1. <i>Le contrat à durée déterminée d'insertion.....</i>	<i>18</i>
3.2.2. <i>Le statut « pécule ».....</i>	<i>18</i>
3.3. Données chiffrées.....	19
CHAPITRE II : ÉTAT DE L'ART.....	23
1. La vulnérabilité, un concept polysémique complexe.....	23
1.1. Étymologie de la notion de vulnérabilité.....	23
1.2. Son émergence dans notre société contemporaine.....	24
1.3. Les caractéristiques micro et macrosociologiques de la vulnérabilité.....	26
1.3.1. <i>Universelle : liée à notre condition humaine.....</i>	<i>26</i>
1.3.2. <i>Structurelle et potentielle : liées à un contexte sociétal d'incertitude.....</i>	<i>27</i>
2. Le système de protection sociale et du travail comme espace à la vulnérabilité.....	28
2.1. La protection mise à l'épreuve face aux bouleversements de la condition salariale.....	29
2.2. Une montée du chômage de masse.....	30
2.3. Emploi et travail : quel usage ?.....	32
2.3.1. <i>L'emploi : confère un statut et une protection.....</i>	<i>32</i>
2.3.2. <i>Le travail : évolution structurelle de son organisation.....</i>	<i>33</i>
2.4. Vers une précarisation de l'emploi.....	33
2.5. L'émergence des politiques d'insertion.....	35

2.6. La vulnérabilité dans l'espace social	36
3. La reconnaissance comme condition de la participation à la vie citoyenne	38
3.1. Reconnaissance : éléments d'éclairage	38
3.2. La reconnaissance au travail	41
3.3. La place du lien social	41
CHAPITRE III : LA PROBLEMATISATION	44
1. Du constat au questionnement	44
2. Vers une problématisation	45
CHAPITRE IV : METHODOLOGIE DE RECHERCHE	47
1. Présentation de la démarche.....	47
1.1. Les outils de recherche utilisés	47
1.2. Le choix des personnes interrogées.....	48
1.3. La construction du guide d'entretien.....	49
2. Présentation du corpus	50
2.1. La préparation des entretiens.....	50
2.2. La planification des entretiens.....	51
2.3. La conduite des entretiens.....	52
2.4. Les personnes interrogées	53
3. La catégorisation des données collectées	53
CHAPITRE V : PRESENTATION DES RESULTATS	55
1. Le dispositif pécule	55
1.1. L'arrivée du public au sein du dispositif.....	55
1.2. La durée au sein du dispositif	56
1.3. Une vision de départ sensiblement commune... ..	57
1.4. ...Mais qui procure un apport hétérogène.....	58
1.5. Des interactions autour du travail principalement.....	59
1.6. Les limites perçues du dispositif	61
2. Le quotidien du public.....	63
2.1. Les activités en dehors du dispositif	63
2.2. Une santé fragilisée	64
2.3. Un logement précaire	64
2.4. L'accompagnement par les travailleurs sociaux.....	65
2.5. Les interactions interne et externe à l'association	66
3. Le parcours antérieur du public.....	68
3.1. Un parcours d'addiction.....	68
3.2. Un parcours de rue	68
3.3. Une période d'incarcération	68
3.4. Des problèmes familiaux.....	69

3.5. Des activités limitées ou interrompues	69
3.6. Expériences sur des dispositifs d’insertion	70
4. La rétribution au sein du dispositif	71
4.1. L’utilisation qui en est faite.....	71
4.2. Les limites perçues de la rétribution.....	72
4.3. Un statut qui indiffère.....	73
5. La projection après le dispositif	73
5.1. La signature d’un CDDI en interne	74
5.2. Perspective de travail externe à l’association.....	74
5.3. Accéder à un logement privé	75
5.4. Passer le permis	76
CHAPITRE VI : MISE EN DISCUSSION DES RESULTATS	77
1. Le travail comme valeur commune.....	77
2. Le dispositif comme lieu de socialisation et facteur d’intégration	79
3. La persistance de la précarité de l’emploi.....	81
4. Le paradoxe de l’insertion professionnelle	82
5. Conclusion	84
CHAPITRE VII : PISTE POUR L’ACTION	85
1. Préconisations d’action au sein du dispositif AVA-Pécule	85
2. Questionnements sur l’offre d’insertion proposée aux personnes en situation de vulnérabilité....	86
3. Mes perspectives professionnelles	87
BIBLIOGRAPHIE.....	88
ANNEXES	93
FIGURES ET TABLEAUX	96
TABLE DES SIGLES	97

INTRODUCTION

Il est commun d'écrire et d'expliquer que la période récente de pandémie mondiale a eu raison de notre organisation et de nos activités habituelles. Qu'il s'agisse d'une crise économique, sanitaire ou sociale, cette pandémie a accentué les crises en cours ainsi que la précarité, à tel point que tous les experts s'accordent à dire que notre société vit, subit, une véritable crise systémique. Cette crise que nous traversons m'interroge particulièrement sur les nouvelles urgences sociales émergentes notamment concernant l'insertion des personnes qui étaient déjà les plus fragiles et les plus exposées à la précarité.

L'emploi est au cœur des préoccupations de tous, si bien que l'insertion socioprofessionnelle est devenue l'une des priorités des politiques publiques en France. Mon lieu de stage, riche d'une expérience de cent ans autour des questions de l'insertion, tant sociale que professionnelle, est un terrain propice de recherche pour ce mémoire. Il fera l'objet d'une lecture approfondie d'un dispositif particulier celui de l'AVA-pécule auprès d'un public considéré comme le plus éloigné de l'emploi au regard de ses caractéristiques. Ce travail s'inscrit dans une démarche plus large autour de cette question de l'emploi qui anime la place publique.

Le premier chapitre de ce mémoire est ainsi consacré à la présentation du contexte social dans lequel évolue mon objet de recherche. Dans un deuxième temps, il s'agira d'apporter un éclairage scientifique sur les différents concepts qui serviront d'appui à la problématisation formulée dans le chapitre trois. Le chapitre suivant présentera la méthodologie de recherche utilisée. Quant aux chapitres cinq et six, ils exposeront l'analyse des entretiens semi-directifs menés auprès du public suivi d'une mise en discussion des résultats en s'appuyant sur les travaux des auteurs de la communauté scientifique. Un dernier chapitre portera sur les pistes de préconisations suscitées dans le cadre de ce travail de recherche.

1. L'association ARELIA, cent ans de politiques publiques

1.1. Naissance de l'association

L'Association Régionale pour le Logement et l'Insertion par l'Activité Économique, qui porte le nom ARELIA, procède d'une histoire associative d'un siècle de lutte contre l'exclusion, portée par plusieurs figures historiques sur le territoire de Meurthe-et-Moselle et Moselle. Ainsi, ARELIA est née de la fusion au 1er janvier 2016 de deux associations : Le GRAND SAUVOY et REGAIN 54 implantées de longue date sur le secteur et développant des activités similaires et complémentaires dans le domaine de l'inclusion sociale : hébergement, dispositifs de remise au travail, accueil de demandeurs d'asile, accompagnement logement, activités culturelles et sportives, accueil de femmes victimes de violences et médiation familiale.

L'association LE GRAND SAUVOY fondée en 1920, est la plus ancienne, c'est elle qui, lors du processus de fusion en 2016, a absorbé REGAIN 54, changeant de nom par la même occasion. Ainsi, c'est elle qui a justifié, en 2020, les cent ans d'ARELIA.

L'association ARELIA poursuit les finalités qui étaient celles des fondateurs, associant la mise à l'abri et la protection des personnes vulnérables à une prise en charge globale de toutes leurs difficultés leur permettant de se réintégrer dans la société, de développer leur projet de vie et d'accéder à un logement, un emploi, aux soins, à l'éducation ou une formation, à la culture ou à des activités physiques ou sportives.

Chaque année, l'association accueille, dans ses différents services, plus de 3 700 personnes de tous âges, hommes, femmes et enfants, parce que sans domicile, sans travail, soumis à des violences, réfugiés, sous mains de justice, ou encore présentant une santé précaire¹.

¹ Informations issues de la documentation interne de l'association : <https://www.arelia-asso.fr/>, plaquette de présentation ARELIA, projet d'établissement 2018-2022

1.2. Contexte socio-historique

Pour mieux comprendre l'implémentation d'ARELIA sur son territoire, il me semble indispensable de vous présenter le contexte sociohistorique dans laquelle elle s'inscrit. Pour ce faire, il me paraît indispensable de commencer par la création du GRAND SAUVOY².

Né à l'initiative de l'évêché de Nancy, il souhaite créer une institution chargée d'accueillir et d'héberger les jeunes venus de la campagne à la ville pour trouver du travail. C'est ainsi qu'en 1920 est fondé le Foyer du Jeune Ouvrier qui acquiert le site du GRAND SAUVOY à Maxéville. La crise des années 1970 frappe durement les ouvriers hébergés. Ils connaissent leurs premières périodes de chômage et éprouvent de plus en plus de difficulté à participer à leur frais d'hébergement et de nourriture. L'association se tourne alors vers les pouvoirs publics et obtient les financements nécessaires à la poursuite de son activité. C'est ainsi que dès 1974, le GRAND SAUVOY est agréé en tant que Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS). Afin d'occuper les ouvriers accueillis durant leur période d'inactivité, l'association organise quelques ateliers de production interne. Ils permettent aux jeunes non seulement de s'occuper, mais aussi de contribuer par leur activité à leur hébergement. Ainsi dès 1979, le GRAND SAUVOY est agréé en tant que Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA). Il s'organise autour d'activités comme la cuisine, la serrurerie, la menuiserie, la maçonnerie et les espaces verts. En contrepartie de leur participation, les jeunes accueillis perçoivent conformément à la législation, une indemnisation nommée « pécule » (que je présenterai plus loin dans ce mémoire).

Dans les années 1990, en lien avec la création du RMI³, le GRAND SAUVOY poursuit son investissement dans le traitement social du chômage, en développant d'autres activités, dans le cadre de conventions passées avec le Conseil Général⁴. Entrant de plain-pied dans ce qui sera plus tard le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, ces nouvelles activités prendront la forme d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et l'association créera même une Entreprise d'Insertion (EI) en direction des publics les moins éloignés de l'emploi. Ainsi, c'est un véritable ensemblier (AVA, ACI, EI) qui est mis à disposition des personnes accueillies afin de leur permettre de construire leur parcours d'insertion.

² Informations issues de la documentation interne de l'association : <https://www.arelia-asso.fr/>, plaquette de présentation ARELIA, projet d'établissement 2018-2022

³ RMI : Revenu Minimum d'Insertion créé en 1988 devient en 2008 le Revenu de Solidarité Active (RSA)

⁴ Conseil Général devient en 2015 Conseil Départemental

Ce rappel historique retrace bien les évolutions et les adaptations que mettent en œuvre les associations prenant en charge les adultes en difficultés sociales, en particulier celles qui ont fusionnées avec l'association du GRAND SAUVOY pour créer ARELIA.

1.3. Histoire de l'Adaptation à la Vie Active

1.1.1. *La genèse du dispositif*

Les premières tentatives liées à une remise au travail et à l'assistance datent de bien avant la crise des années 1970. On peut citer, les ateliers de charité sous François 1^{er}, Les maisons de travail sous le règne de Louis XIV ou bien les Ateliers de secours qui ont été organisés à Paris dans les premières années de la Révolution Française. Tous ces dispositifs étaient déjà destinés à occuper les ouvriers sans travail. Mais ce sont les premières communautés Emmaüs, nées au début des années 1950 qui font figure de précurseurs, pour le XX^{ème} siècle, en remettant en activité les Compagnons au sein de leur communauté. L'association Le GRAND SAUVOY devenue aujourd'hui ARELIA s'inscrit ainsi dans cette mouvance.

1.1.2. *La législation autour du dispositif AVA*

En complément de la genèse du dispositif, il convient de reprendre l'historique du cadre réglementaire qui a régi l'Adaptation à la Vie Active (AVA), qui est à présent un établissement social à part entière. Pour ce faire, j'ai réalisé une frise chronologique ci-après.

Il est à souligner qu'au contraire de l'IAE, qui a connu une montée en puissance et une constante formalisation à la fois de sa réglementation et de ses pratiques, les AVA sont restés relativement confidentiels. Aujourd'hui le dispositif est mal connu, voire méconnu. Il est régulièrement interrogé sur son utilité ou sa complémentarité au regard de l'IAE.

**Loi n°74-955
du 19 Novembre 1974**
Création des **CHRS** et offre la «possibilité aux personnes bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement de bénéficier d'un **réentraînement au travail** dans des centres d'aide par le travail.» *art 185-2*

**Circulaire n°44
du 10 Septembre 1979**
Apparition des **Centres d'Adaptation à la Vie Active (CAVA)** qui proposent, à des personnes très marginalisées ou menacées d'inadaptation, un travail rémunéré pour permettre une réinsertion sociale.

1985-1998
Naissance de l'IAE aux côtés des CAVA

**Loi n°2002-2
du 2 Janvier 2002**
L'AAVA devient un **établissement social** et relève de la même réglementation que les CHRS contrairement aux activités de l'IAE qui relève désormais du code du travail.



**Décret n°76-526
du 15 Juin 1976**
Etend l'Aide sociale à de **nouvelles catégories de bénéficiaires** : «les vagabonds, réfugiés, prostituées, inculpés sous contrôle judiciaires, condamnés avec sursis et mise à l'épreuve...» *Art 46*

**Décret n°2001-576 du
3 Juillet 2001**
Remplace les CAVA par les **Actions d'Adaptation à la Vie Active** et en définit les grands principes : «s'adresse à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé et qui, pour ce motif, n'ont pas vocation à bénéficier des aides à l'insertion par l'activité économique prévues».

Les AAVA relèvent de la réglementation des **CHRS** et des articles R-345-2, R345-3 et R345-4 du **Code de l'Action Sociale et de la Famille**.

Figure 1 : Frise chronologique du cadre réglementaire AVA

2. Présentation générale d'ARELIA

1.4. Une association articulée en cinq pôles

Aujourd'hui, ARELIA répond à ses missions à travers des dispositifs variés et adaptés permettant de proposer des réponses diversifiées à ses bénéficiaires dans le domaine de l'accueil, l'hébergement, l'insertion tant sociale que professionnelle et toute forme d'action de solidarité sociale. Elle intervient et agit à travers l'ensemble de ses établissements sociaux et filiales sur dix-neuf lieux géographiques d'implantation sur les territoires de la Métropole de Nancy, Terres de Lorraine, Val de Lorraine ainsi que la Moselle.

Afin de répondre à ses missions de la manière la plus adaptée possible au service de son public accompagné, ARELIA est organisée en cinq pôles :

- **Pôle Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) :** formé de plusieurs dispositifs permettant la mise en œuvre d'un accueil et d'une orientation, l'hébergement d'urgence, l'hébergement d'insertion, le logement accompagné, l'accompagnement social en logement.
- **Pôle Justice et Vie Active :** l'AVA offre une toute première mobilisation vers l'emploi avec pour objectif de favoriser l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à la reprise d'une activité professionnelle à travers la mise en activité. Ce pôle bénéficie également d'un service Justice composé d'une Antenne Avancée en Établissement Pénitentiaire et d'un Placement Extérieur pour les personnes sous mains de justice.
- **Pôle Insertion par l'Activité Économique (IAE) :** levier incontournable de remobilisation des personnes qui favorise leur retour à l'emploi à travers les différents chantiers d'insertion de l'association.
- **Pôle Dispositif d'Innovation Sociale (DIS) :** en lien avec les politiques publiques, les collectivités territoriales et le réseau partenarial, le pôle développe des projets, des expérimentations.

- **Pôle Services supports** : composé du service financier, ressources humaines, informatique et économat, il a pour finalité d'assurer le bon fonctionnement de l'association. Sa fonction est transversale sur l'ensemble des pôles.

1.5. Le service Adaptation à la Vie Active : une organisation complexe

Réalisant mon stage au sein du pôle Justice et Vie Active, et plus spécifiquement au sein du service « Adaptation à la Vie Active », je m'attacherai à vous présenter en détail ce service afin de comprendre et d'identifier le fonctionnement, l'organisation mise en place et les publics accompagnés.

2.1.1. *Quelle sémantique appropriée ?*

J'ai pu constater dans le cadre de mon stage et lors de mes recherches documentaires, que différentes terminologies sont utilisées pour parler du même sujet : « ateliers de CHRS », « CAVA », « AVA », « AAVA ». Quelles différences entre ces termes ?

- « **Ateliers CHRS** » est couramment utilisé pour désigner les mises en activité des publics par un CHRS qu'ils s'agissent indifféremment d'AAVA, d'IAE ou d'un autre dispositif.
- « **CAVA** » est généralement utilisé par des structures qui ont créé des actions d'adaptation à la vie active avant 2001 et qui ont donc conservé la terminologie initiale.
- « **AVA, AAVA** » sont des sigles utilisés indifféremment pour désigner les Actions d'Adaptation à la Vie Active.

Pour ce mémoire, j'utiliserai le sigle **AVA** retenu par l'association ARELIA.

2.1.2. *Mission principale et objectifs du dispositif*

Comme le stipule le cadre législatif⁵, « **l'adaptation à la vie active** vise l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Ces actions s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison

⁵ Articles R-345 du code l'Action Sociale et de la Famille

d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé et qui, pour ce motif, n'ont pas vocation à bénéficier des aides à l'insertion par l'activité économique, prévues par le V de l'article L. 322-4-16 du code du travail. »

Il s'agit ici d'une toute première mobilisation vers l'emploi qui s'adresse à un public dont les problématiques sociales sont telles que l'accès en emploi ordinaire s'avère être momentanément difficiles.

Les objectifs sont les suivants⁶ :

- Développer les potentialités individuelles pour se réinsérer
- Favoriser l'autonomie de l'utilisateur
- Acquérir les règles nécessaires à la reprise d'une activité professionnelle par le biais d'une prise en charge globale
- Repérer et régler les problématiques sociales et de santé (santé, démarches administratives, budget, accès au droit, logement, mobilité...)
- Assurer les éléments de formation de base
- S'entraîner aux gestes manuels et à la vie active

2.1.3. Un financement multiple

La DDCS de Meurthe et Moselle au titre de l'aide sociale de l'État à travers une politique décentralisée est le principal financeur du dispositif. La dotation allouée permet de financer les charges du personnel encadrant et les frais de fonctionnement.

La DIRECCTE⁷ dans le cadre d'un agrément du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) permettant d'accueillir sur ce dispositif des personnes en CDDI.

Le Conseil Départemental en raison de la part des publics identifiés comme prioritaires par les pactes territoriaux pour l'insertion qu'elles accueillent (allocataires du RSA, chômeurs de

⁶ Extrait du rapport d'activité 2020 du pôle AVA - ARELIA

⁷ DIRECCTE et DDCS ont fusionnées, appelés depuis le 1 avril 2021, la DDETS

très longue durée, jeunes peu qualifiés) permettent de financer les salaires des personnes en contrat d’insertion (CDDI).

L’auto-financement de l’AVA dans le cadre de ses recettes liées aux activités développées dans les différents ateliers (AVA-commercialisé : blanchisserie, cuisine, couture...) permet de financer les frais liés aux fonctionnements des ateliers, le salaire restant à charge des CDDI et l’intégralité de l’indemnisation pécule.

2.1.4. Les supports d’activités : les ateliers proposés

L’AVA d’ARELIA est physiquement présent sur trois sites géographiques de la Métropole du Grand Nancy autour de quatre pôles d’activités où près de quatorze métiers sont proposés aux personnes accompagnées.

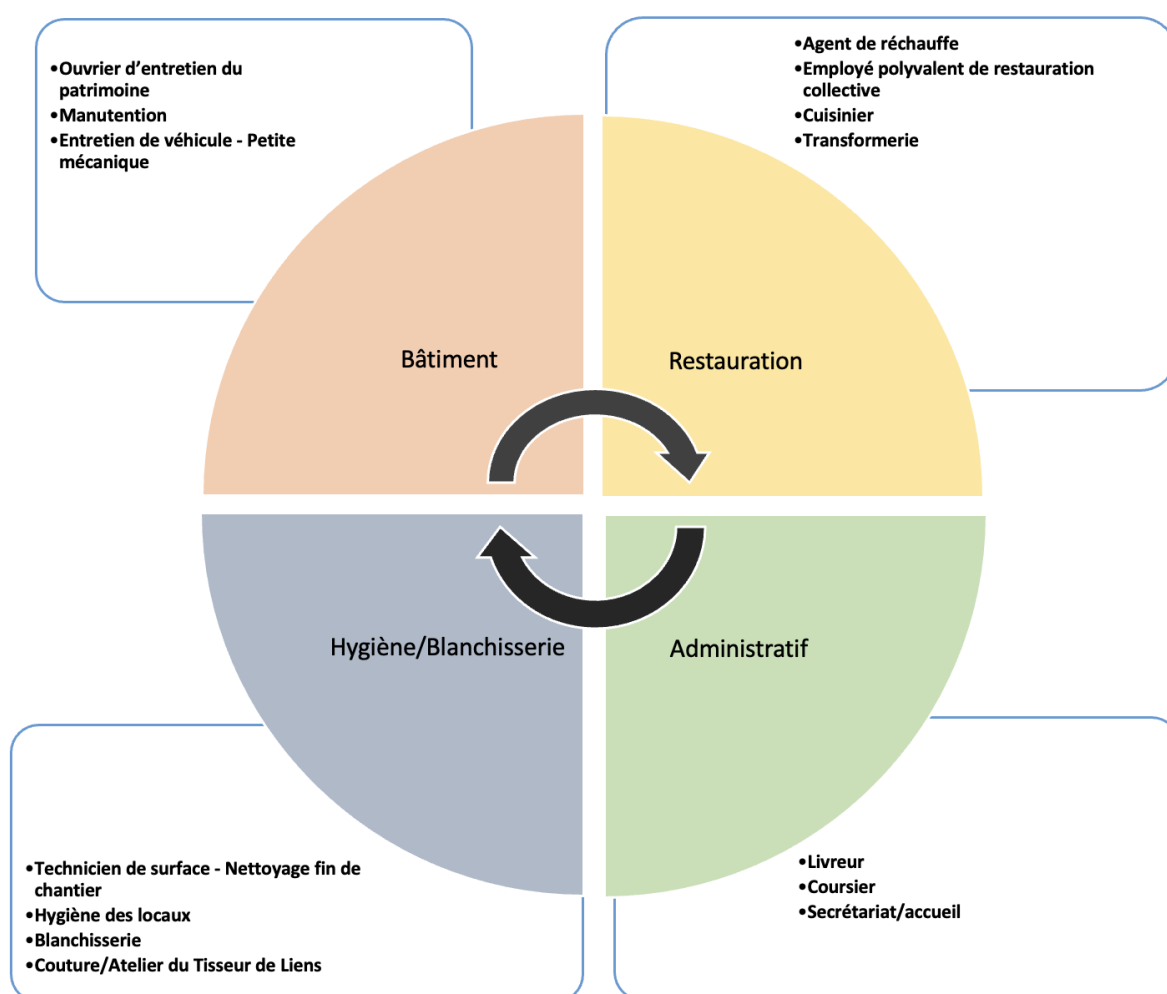


Figure 2 : Les ateliers proposés au sein du pôle AVA en 2021⁸

⁸ Extrait du projet d'établissement 2018-2022

3. Le public accompagné par l'AVA

3.1. Caractéristiques du public

Les personnes accompagnées au sein du service AVA rencontrent de réelles difficultés d'intégration et d'adaptation aux secteurs institutionnels. Il est à souligner que 40% d'entre elles sont hébergées au sein des CHRS de l'association⁹. Elles s'inscrivent de manière consciente ou inconsciente dans des parcours d'errance et de ruptures multifactorielles (médicale, sociale, physique, psychique, administrative et financière, géographique et temporelle, interactionnelle). Cela se manifeste souvent par des comportements à la fois ambivalents et paradoxaux, des demandes permanentes et constantes, accompagnées de difficultés de gestion de la frustration ou de l'anxiété avec des réactions disproportionnées face aux différents événements.

Voici une liste non exhaustive des personnes pouvant être accueillies au sein du dispositif¹⁰:

- Personne accompagnée dans le secteur de l'aide sociale de l'État (AHI)
- Personne qui peut être en rupture (durable ou momentanée) avec le travail, n'avoir jamais travaillé, dans l'incapacité d'occuper un emploi régulier, sans formation ou sans formation adaptée...
- Bénéficiaire du RSA ayant besoin d'un accompagnement adapté pour confirmer son projet professionnel
- Personne rencontrant des problématiques de santé (physique, psychique, addiction) et n'étant pas forcément engagé dans un parcours de soins
- Personne qui ne tient pas 4 heures par jour sur un poste de travail par ses difficultés physiques ou de santé
- Personne bénéficiant de mesure de justice (bracelet électronique, Centre de Semi-Liberté, Placement Extérieur)
- Personne rencontrant des problématiques de logement
- Personne rencontrant des difficultés pour se projeter, se mobiliser
- Personne sans ressource qui n'est pas en mesure de travailler en milieu ordinaire

⁹ Extrait du rapport d'activité 2020 du pôle AVA - ARELIA

¹⁰ *Ibid.*

L'AVA doit également s'adapter à l'émergence de nouveaux publics tels que les très jeunes personnes sortantes de l'aide sociale à l'enfance, les personnes présentant des problématiques de santé mentale de plus en plus lourde, le public issu de la demande d'asile, les sortants de détention, les mères de famille monoparentale.

3.2. Le statut des personnes accueillies

L'association bénéficie d'un agrément de la DDETS octroyant 138 places d'accueil sur le dispositif AVA, qui se décline sous deux statuts. 88 places pour les personnes en CDDI, et 50 places pour les personnes sous « pécule ».

3.2.1. *Le contrat à durée déterminée d'insertion*

Comme le stipule le cadre législatif, « le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) est ouvert aux personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Le contrat ne peut pas excéder 24 mois. La durée minimum de travail du salarié est fixée à 20 heures par semaine. ». Le CDDI en AVA requiert les mêmes prérogatives qu'un CDDI au sein des structures d'insertion par l'activité économique mais les objectifs et le public changent (comme évoqué ci-dessus).

3.2.2. *Le statut « pécule »*

La particularité du dispositif AVA au sein d'ARELIA tient à ce statut « pécule ». Il s'agit d'un outil d'évaluation visant à mettre en place des pratiques spécifiques pour un public qui ne peut reprendre une activité qu'à un rythme très irrégulier et pour une durée impossible à identifier. Cela s'adresse à un public qui requiert encore plus d'accompagnement notamment social et de vigilance que le public en CDDI AVA. Il n'y a aucun prérequis demandé pour accéder au dispositif, il s'agit d'une acceptation inconditionnelle des personnes quel que soit leur situation personnelle.

Depuis l'origine et du fait de son histoire, la rémunération des personnes se fait hors du cadre du droit du travail. Leur mode d'indemnisation est régi par l'article R345-3 du CASF : « Les personnes qui prennent part à ces actions reçoivent une rémunération horaire comprise entre 30 % et 80 % du SMIC attribuée par le centre, compte tenu de leurs autres ressources et du

caractère de l'activité pratiquée selon qu'elle est à dominante productive ou à dominante occupationnelle. La durée mensuelle de l'action ne peut excéder quatre-vingts heures. »

Le législateur a tout de même prévu de limiter la participation à ces activités : « La participation aux actions d'adaptation à la vie active mentionnées à l'article 3 ne peut excéder une durée de six mois, sauf accord du préfet pour une même durée de six mois renouvelable ».

Les modes de rétribution et les durées de travail sont donc propres à chaque structure. Concernant l'association ARELIA, les stagiaires accueillis dans le cadre de l'établissement social AVA perçoivent en 2021, la somme de 3.33 euros par heure travaillée. Soit un total mensuel de 266.39 euros pour quatre-vingts heures de présence dans les ateliers.

N'étant pas liés par un contrat de travail, il est à noter que ni les stagiaires, ni l'AVA ne cotisent afin d'ouvrir des droits au chômage.

L'orientation de la personne s'effectue majoritairement en interne, par les équipes de travailleurs sociaux des différents services de l'association (principalement CHRS). En externe, ce sont les services sociaux de secteur, les associations partenaires et parfois des organismes de formation après une période de stage¹¹.

3.3. Données chiffrées

L'ensemble des données chiffrées ci-dessous¹², permet d'identifier la typologie du public accueilli au sein du pôle AVA dans le cadre d'un CDDI et d'un pécule.

¹¹ Informations collectées dans le projet d'établissement 2018-2022

¹² Données extraites du rapport d'activité 2021 du pôle AVA - ARELIA

Les effectifs 2021

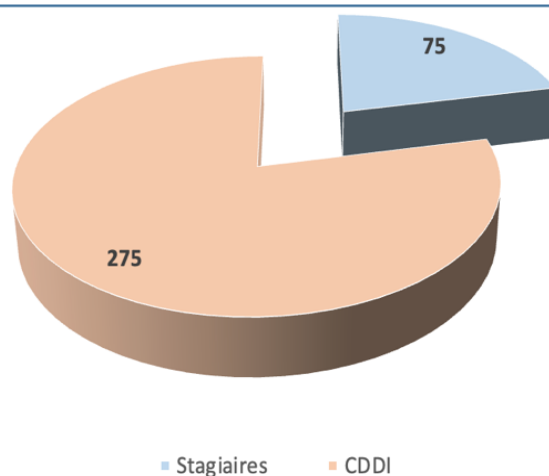


Figure 3 : Les effectifs au sein des ateliers du pôle AVA en 2021

350 personnes ont été prise en charge au sein de l'établissement social AVA en 2021. 275 salariés en insertion ont travaillé dans le cadre d'un CDDI, et 75 sous le statut de stagiaire, dans le cadre du « dispositif pécule ».

Les Entrées et Sorties 2021

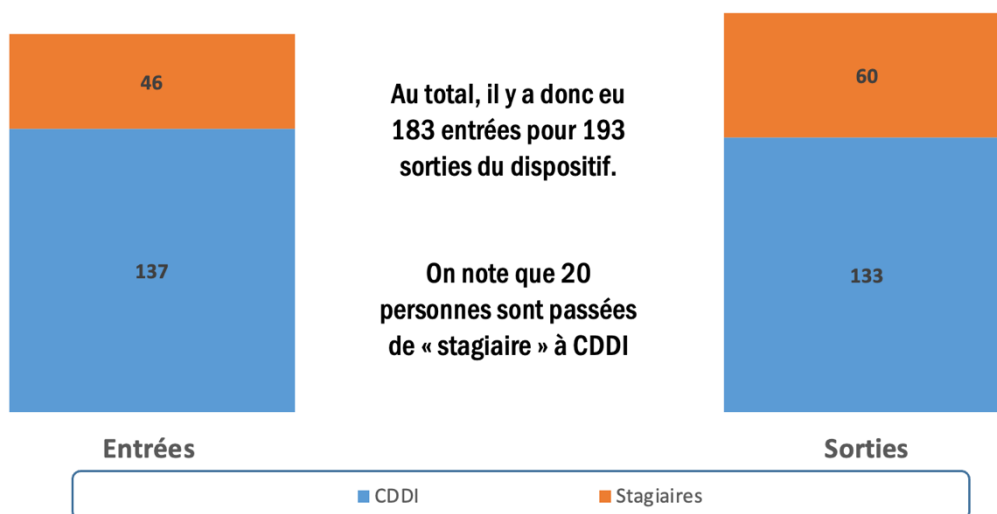


Figure 4 : Les entrées et Sorties au sein des ateliers du pôle AVA en 2021

Répartition par sexe

Les hommes sont majoritaires sur le pôle, ils représentent 61% des effectifs.

	Ensemble		Stagiaires		Contrats CDDI	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femmes	135	39	18	24	117	43
Hommes	215	61	57	76	158	57

Figure 5 : Répartition par genre au sein des ateliers du pôle AVA en 2021

Répartition par âge

La moyenne d'âge 2021 est de 39.63 ans.

	Ensemble		Stagiaires		Contrats CDDI	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
De 18 à 25 ans	46	13	9	12	37	13
De 26 à 30 ans	42	12	7	9	35	12
De 31 à 40 ans	86	25	20	27	66	25
De 41 à 50 ans	98	28	24	32	74	27
Supérieur à 50 ans	78	22	15	20	63	23

Figure 6 : Répartition par âge du public au sein des ateliers du pôle AVA en 2021

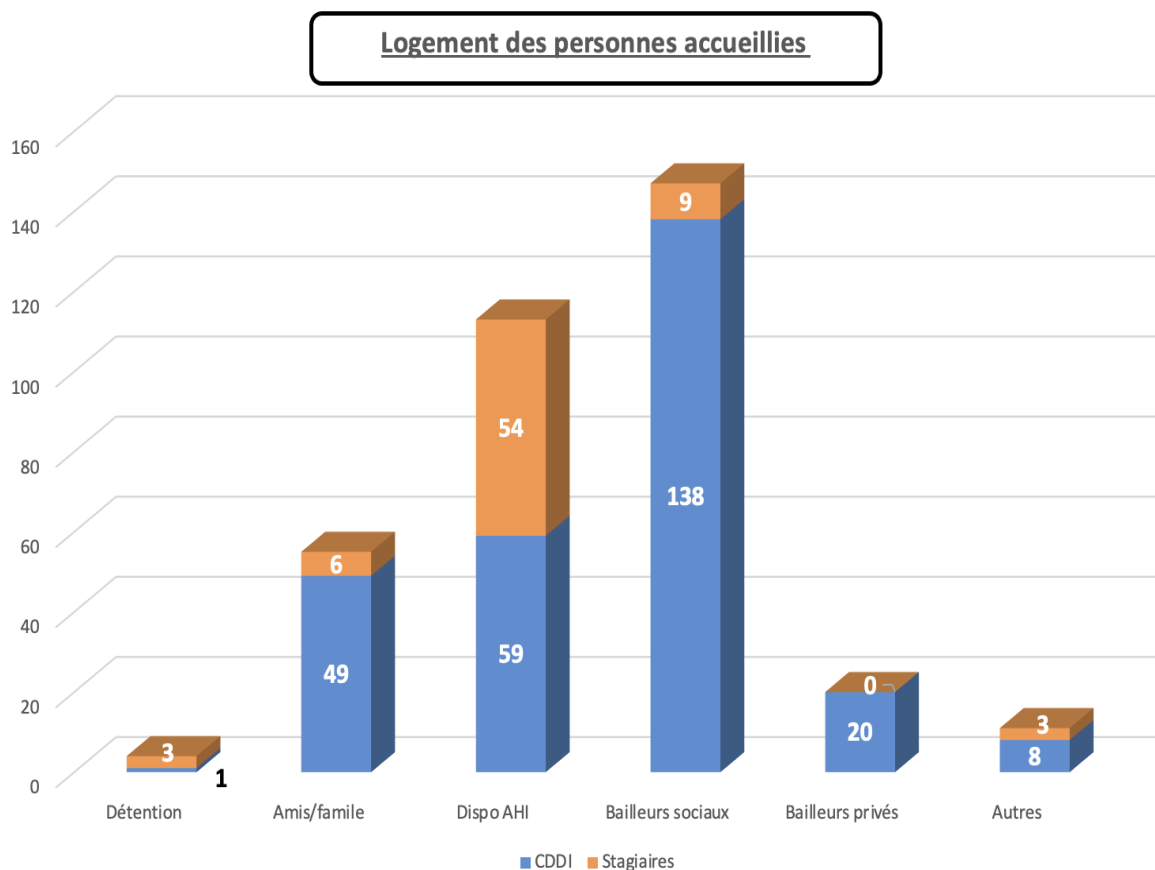


Figure 7 : Type de logement du public au sein des ateliers du pôle AVA en 2021

Le logement du public du pôle AVA relève majoritairement de logement sociaux (bailleurs sociaux et dispositifs AHI).

Cet état des lieux permet de mieux appréhender le contexte social dans lequel s'inscrit ma recherche. De son origine à son fonctionnement actuel, l'établissement social AVA poursuit sa vocation, qui est de permettre aux personnes accueillies de trouver ou de retrouver du sens, une place, dans une dynamique d'insertion globale. Ainsi, le public prit en charge au sein de l'AVA peut bénéficier de plusieurs accompagnements, chacun en lien avec un statut particulier.

L'association ARELIA dans laquelle je réalise mon stage et qui, par ailleurs, est le terrain d'investigation de ce mémoire, accueille des personnes en situation de vulnérabilité. Ainsi, cela constitue le point d'entrée de ma recherche. Je tenterai dans cet état de l'art de traiter la thématique de la vulnérabilité en mettant en évidence ce phénomène de société qui questionne la communauté scientifique de notre société contemporaine.

Cet état de l'art donnera lieu, dans un premier temps, à mettre en évidence le concept polysémique de la vulnérabilité. Dans un deuxième temps, il s'attachera à présenter le contexte dans lequel évolue ce phénomène. Enfin, il sera question d'aborder la notion de reconnaissance sous toutes ses formes et la place du lien social dans notre société.

1. La vulnérabilité, un concept polysémique complexe

1.1. Étymologie de la notion de vulnérabilité

Pour commencer, je vais reprendre l'étymologie de la notion de vulnérabilité et tenter de lui donner du sens au travers des propos des auteurs que j'ai pu lire.

La notion de vulnérabilité, appartenant au latin, a pour étymologie « vulnerarius » qui signifie « qui peut être blessé » et « qui blesse ». Il s'agit d'un dérivé du mot « vulnus » qui se traduit par « blesser » faisant référence à la blessure mais aussi à l'objet qui blesse.

Si je reprends la définition du dictionnaire Larousse, le vulnérable est celui « *qui peut être blessé, frappé, qui peut être facilement atteint* ». Le sociologue Soulet (2005b), désigne ainsi la vulnérabilité comme « *une potentialité à être blessé* ».

La philosophe Zielinski qui s'est également intéressée à l'étymologie de la vulnérabilité, propose une lecture sous un autre angle, celle du registre du combat : « *pour mesurer ce qui se passe en soi même dans la confrontation à la vulnérabilité d'autrui et à la sienne propre* ». (2019, p.253). Cela met en évidence que la vulnérabilité implique une relation aux autres.

Il convient donc d'étudier l'ensemble des disciplines de notre société contemporaine pour en approfondir le sens.

1.2. Son émergence dans notre société contemporaine

En quelques décennies, la notion de vulnérabilité est devenue omniprésente dans le débat public, les discours sociaux et s'inscrit dans un langage commun de nombreuses disciplines de nos sociétés contemporaines.

➤ *Les sciences environnementales*

Cette notion fût d'abord utilisée au niveau international par les sciences environnementales depuis la fin des années 1970. Les experts des catastrophes naturelles et de la question du développement durable s'appuient sur la définition des Nations Unies de 1998 : « *la vulnérabilité est un indicateur de mesure de l'impact potentiel d'une catastrophe sur un groupe, une construction, une activité, un service ou une aire géographique en tenant compte de ses caractéristiques naturelles ou de sa localisation* ». Cela met en évidence « *le lien entre l'éventualité d'une catastrophe dans les milieux fragiles et l'inégalités d'exposition aux risques naturels, climatiques et industriels, selon les groupes humains, ou sociaux ou les territoires* » (Thomas, 2010, p.60).

Il s'agit d'une notion qui a dépassé les frontières et qui est ainsi reprise par les grandes instances internationales telles que l'ONU¹³ et l'OCDE¹⁴ qui ont tenté d'en forger des indicateurs statistiques.

➤ *Les sciences juridiques*

Dans le champ juridique, cette notion est encore émergente. Il n'y a pas de définition à proprement parler de la vulnérabilité.

¹³ ONU : Organisation des Nations Unies

¹⁴ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Je m'appuierai sur les propos d'Ennuyer, qui s'est intéressé aux approches de la vulnérabilité notamment en droit pour éclairer mon propos : « *Le droit civil traite davantage des conséquences de la vulnérabilité, le droit de l'aide sociale ne dispose pas non plus d'une définition générale de la vulnérabilité ou du besoin la faisant naître. Seul le droit pénal qui a une obligation de qualification de l'infraction s'y emploie.* » (Ennuyer, 2017, p. 367).

➤ *Les sciences philosophiques*

Les courants philosophiques contemporains prennent le temps d'étudier la vulnérabilité pour « *repenser les contours de la subjectivité* ». (Garrau, 2013, p. 141). Honneth et Butler ont étudié la vulnérabilité dans leur approche du concept de reconnaissance. Ils soutiennent que la vulnérabilité des individus réside dans l'exposition à l'autre. Honneth évoque « une contrainte de réciprocité », et Butler met en avant « *l'asymétrie de la reconnaissance comme relation de pouvoir* ». (Ong-Van-Cung, 2010, p.120). Quant à Tronto, elle aborde la question de la vulnérabilité dans son approche de l'éthique du *care*. Pour ces philosophes, la vulnérabilité est chevillée à la reconnaissance (qui fera l'objet de la partie 3 de cet état de l'art).

➤ *Les sciences sociales*

Cette notion constitue, depuis le début des années 2000 un objet scientifique en sciences sociales. Nous assistons à une généralisation de la notion de vulnérabilité qui remplace progressivement et successivement la notion d'exclusion. Soulet met en avant cet intérêt dans son article « Reconsidérer la vulnérabilité » (2005b), en affirmant que « *raisonner en termes de vulnérabilité sociale en lieu et place d'exclusion* » permet de « *rendre compte des phénomènes contemporains de fragilisation et de mise à la marge de certains individus* ». L'historienne Brodiez-Dolino va encore plus loin dans son propos en expliquant que « *le terme vulnérabilité remplace depuis les années 2000 en sociologie celui d'exclusion devenu controversé* » (Brodiez-Dolino, 2015, p.12).

Roy est quant à elle plus mesurée, avançant l'idée que la vulnérabilité, l'exclusion et encore la pauvreté « *se situent dans une certaine temporalité, les uns succédant aux autres, mais aussi les uns se superposant aux autres* » et affirme que ces notions sont « interreliées ». (Roy, 2008, p.13).

Le terme vulnérabilité reste ainsi associé aux notions de « fragilité », « précarité », « insécurité », « faiblesse » en oppositions à ses antonymes « résistant » « résilient » « solidaire » (Thomas, 2010, p.35). La psychanalyste et sociologue Thomas poursuit son propos en expliquant que sur le plan épistémologique, les analyses réalisées concernant une définition de la vulnérabilité ne prennent pas la peine de définir la notion et « *s'appuieraient plus volontiers sur ses connotations et sur des termes jugés synonymes [...] pour en éclairer le sens* » (Garrau, 2018, p.12). Quant à Ennuyer, il dénonce l'association de la vulnérabilité aux notions évoqués plus haut affirmant que cela catégorise des groupes de personnes plus ou moins mises en marge de la société. (Ennuyer, 2017, p.366).

Le recours au concept de vulnérabilité s'est, ainsi, progressivement, généralisé. Soulet (2005) et Brodiez-Dolino (2015) affirment qu'il est devenu une catégorie analytique à part entière de l'action publique qui sert à désigner les publics cibles de l'action sanitaire et sociale comme les formes de pauvreté et de précarité ainsi que l'expression des difficultés à être en société. Cependant, Soulet met en tension cette catégorisation par l'action publique la qualifiant de « paradoxale ». Il la dénonce comme faisant « *resurgir ce que, justement, elle participe à évacuer* » (Soulet, 2005a, p.53)

Le terme vulnérabilité connaît donc un succès transdisciplinaire dans nos sociétés contemporaines et est également utilisée à l'international sous sa forme anglaise « vulnerability » (Thomas, 2008).

Enfin, pour conclure cette partie, je tiens à préciser que j'ai fait le choix de considérer la vulnérabilité en tant que phénomène social.

1.3. Les caractéristiques micro et macrosociologiques de la vulnérabilité

1.3.1. *Universelle : liée à notre condition humaine*

Les courants philosophiques et sociaux s'accordent à dire que la vulnérabilité est affaire de tous, c'est un phénomène large qui pose la question du rapport des individus à la société dans laquelle ils vivent.

Comme l'exprime la philosophe Pelluchon, « la vulnérabilité est universelle », ou encore comme le dit Garrau « la vulnérabilité est sociale, globale, fondamentale (elle implique l'ensemble de la société et de son fonctionnement) », ou enfin comme l'affirme l'OCDE, qui s'est inquiétée des vulnérabilités des institutions sociales, « *elle constitue [...] notre originelle condition humaine, tant au niveau ontologique (ce qui caractérise l'être humain) que psychologique (au sens très large du terme psyché), ou enfin éthique (dans notre relation à autrui)* ».

Nussbaum qui s'inspire de la philosophie d'Aristote, rejoint également les différents auteurs à travers sa définition de la vulnérabilité qui la relie à notre condition humaine : « *une dimension constitutive de la vie humaine, un état d'ouverture et d'exposition à des événements que nous ne maîtrisons pas, qui procède des dimensions corporelles et temporelles de notre existence et de notre dépendance à notre environnement extérieur* » (Garrau, 2018, p.27).

Enfin, Zielinski, démontre qu'elle est inhérente à la condition humaine en confrontant l'individu à ses propres limites (physiques, rationnelles...). « *La conscience de notre vulnérabilité nous renvoie à celle de ne pas pouvoir, ne pas tout pouvoir. Toutes ces limites font partie de l'existence humaine* » (Zielinski, 2019, p.256).

1.3.2. Structurelle et potentielle : liées à un contexte sociétal d'incertitude

La vulnérabilité est également structurelle dans la mesure où la société reporte la responsabilité sur les individus. Pour appuyer cet argument, je reprendrai les propos de Soulet qui explique que la société crée un « *contexte d'épreuves et d'évaluation permanentes auxquelles les individus doivent faire face* » (Soulet, 2005b, p.27). Il soutient son propos en s'appuyant sur les travaux antérieurs du sociologue Ehrenberg¹⁵, qui a également démontré que nous sommes dans une société de responsabilisation des individus : « *chacun doit impérativement se trouver un projet et agir par lui-même pour ne pas être exclu [...], quelle que soit la faiblesse des ressources culturelles, économiques ou sociales dont il dispose* » (Soulet, 2008, p85).

Nous assistons à une transformation de la société devenue individualiste, qui « *tend à rendre chacun responsable de sa vie et de son destin* » (Ennuyer, 2017, p.367).

¹⁵ Ehrenberg, A. (1995). *L'individu incertain*, Paris, Editions Calmann Lévy

Les individus se retrouvent confronté à des « blessures individuelles » en lien avec leurs parcours biographiques et au regard de leur position dans la « structure sociale ». Soulet affirme que lorsque l'individu est blessé, autrement dit vulnérable, c'est parce qu'il « *n'est pas en mesure de faire face avec ses propres ressources aux exigences de la propriété de soi (promotion, gestion, protection). En d'autres termes, il se retrouve en « souffrance sociale* ». (Garrau, 2018, p.77).

Cette vulnérabilité reste potentielle, notamment par sa définition étymologique et en référence à Soulet qui la définit comme une potentialité à être blessé. Cela sous-entend qu'elle peut donc être contrée, car il est possible de faire en sorte que la menace, le risque disparaissent ou n'adviennent pas.

Pour résumer, à la suite de Brodiez-Dolino (2015, p.13) : « *la vulnérabilité, cette « potentialité à être blessé », doit être entendue comme une notion universelle (chacun est potentiellement exposé), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné), structurelle (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), individuelle (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), potentielle (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, réversible (sur laquelle on peut donc agir) ».*

Après avoir tenté de mettre en lumière le concept de vulnérabilité comme un phénomène social polysémique et complexe, je vais tenter d'exposer ce qui alimente ce contexte de vulnérabilité.

2. Le système de protection sociale et du travail comme espace à la vulnérabilité

L'exposition à la vulnérabilité est commune à tous les individus, néanmoins elle est non égale. Je reprendrai la citation du philosophe du 1^{er} siècle, Sénèque, qui déjà abordait la notion de vulnérabilité, pour introduire mon propos concernant l'inégalité face à la vulnérabilité : « *Tous les hommes ne sont pas vulnérables de la même façon ; aussi faut-il connaître leur point faible pour les protéger* ».

Chaque individu est structurellement exposé à la vulnérabilité mais s'il réside une réalisation différentielle c'est avant tout parce que chacun n'est pas protégé de la même manière. Je reprendrai la métaphore de Soulet (2008, p.81) qui illustre précisément mon propos « *Certains disposent d'armures, d'autres de boucliers et d'autres entrent dans le jeu sans défenses, à mains nues* ».

Les individus n'ont pas le même « système de défense », il me semble donc intéressant d'étudier dans quel environnement ils évoluent. Castel, fut le précurseur en sociologie à faire l'usage du concept de vulnérabilité, dans le cadre de sa réflexion sur les conséquences des crises de la condition salariale depuis le milieu des années 1970. Le cœur de la question sociale autour de la vulnérabilité, comme l'explique le sociologue se trouve entre « le travail et la protection ». (Castel, 1995).

2.1. La protection mise à l'épreuve face aux bouleversements de la condition salariale

Nous assistons depuis le XXème siècle, à un bouleversement de la société salariale, que Castel nomme comme un « processus de déstabilisation du salariat », qui conduit à un accroissement de l'insécurité pour les individus.

Le sociologue Messu qui fonde ses travaux sur la pensée de Castel, affirme que cette transformation du monde salarial se caractérise par deux phénomènes de fond : « *l'individualisation de la relation de travail et le démantèlement des régulations collectives* » (Messu, 2008, p.226). Soulet quant à lui évoque la modification des organisations de travail qui présuppose plus d'autonomie, de réactivité et de prise d'initiative (2008, p.68). Meda rejoint les propos de Soulet en expliquant que la modification de l'organisation du travail repose sur un fonctionnement plus « participatif » et plus favorable à la coopération et à l'autonomie des salariés. (Meda, 2018, p70).

Cet effritement du compromis salarial, le démantèlement des régulations et protections collectives, et la modification des organisations de travail participent paradoxalement à accroître l'incertitude dans laquelle évoluent les individus, que Castel associe à la notion de « risque ».

Au sens fort du mot, la protection sociale représente la condition sine qua non pour « faire société » avec ses semblables, en référence à la définition socio-anthropologique de la protection sociale faite par Castel : « *socle de ressources et de droits qu'elle a procuré à l'individu moderne et qui lui a permis de devenir un membre à part entière de la société.* » (Castel, 2008, p.102.).

Comme le souligne Garrau, l'enjeu fondamental autour de la création de la sécurité sociale en 1945 était d'attacher une grande partie des droits sociaux à l'emploi et ainsi de faire du travail le socle de la protection sociale (2018, p.185). Mais c'était sans compter sur la crise des années 1970, avec un accroissement important de nouvelles catégories de bénéficiaires de l'aide sociale qui a conduit à l'émergence de nouvelles formes de protection. Je reprendrai les propos de Duvoux qui explique que les demandes d'aide sociale des années 1980 correspondaient, outre « aux populations marginales ou inadaptées des décennies précédentes », a des nouvelles populations, qu'il qualifie « d'individus jugés normaux » (2011, p.8). Selon Garrau, ce n'est pas parce que les individus sont incapables de travailler mais « *parce qu'ils ne peuvent s'intégrer dans l'ordre du travail, en conséquence il ne relève ni du système d'assurance garantie par l'occupation de l'emploi ni non plus de l'aide sociale telle qu'elle avait initialement été pensée* » (ibid.).

C'est sur ces bouleversements de la condition salariale, où l'équilibre du système de protection sociale se trouve déstabilisé, que nous assistons à partir des années 1980 à l'émergence des politiques d'insertion¹⁶. Ainsi l'état social déploie de nouvelles formes d'intervention mais aussi instaure des « minimas sociaux » (Castel, 2009).

2.2. Une montée du chômage de masse

Une conséquence de l'effritement de la condition salariale se traduit donc par la montée du chômage de masse, apparue au lendemain du choc pétrolier de 1974 (Piotet, 2007, p.51).

¹⁶ Présenté dans la partie 2.5 p.35

Une étude de l'INSEE¹⁷ parue en 2018, montre qu'en un demi-siècle, le marché du travail a subi des transformations majeures. Dans les années 1960, la France était en situation de « plein emploi », alors qu'aujourd'hui, « les situations d'activité entre l'emploi et le chômage se sont multipliées ». Les données chiffrées parlent d'elles même : « *le nombre de chômeurs qui oscillait autour de 250 000 au début des années 1960 a été multiplié par dix* » (INSEE, 2018, p.91). Ainsi, le chômage est considéré, en France, « *comme un état dont il est très difficile de sortir une fois installé* ». (Ibid.).

Piotet va plus loin dans son discours et associe le chômage à une certaine « mort sociale ». Elle donne l'exemple « de la peur » que représente le chômage auprès de la famille : « *situation matérielle se dégrade vite quand le chômage dure* » « de la honte » que cela procure aux enfants qui vont à l'école « *ils n'osent plus dire ce que fait leur père* » (Piotet, 2007, p.52).

Selon Meda, le chômage entraîne d'une part une « amputation très forte des ressources ». Ce qui n'est pas sans conséquence, car comme le dit Castel, « le salaire est bien plus qu'une ressource financière ». Il s'agit du point d'accrochage de l'identité sociale, le socle de protection, l'acquisition par le travailleur d'un statut juridique. (Castel, 2013, p. 29). Et d'autre part, le chômage constitue « une atteinte à l'estime de soi » au sens qu'il remet en cause ce dont le travail a accordé à l'individu. A titre d'exemple : une utilité, un lien social, une occupation, l'inscription dans une communauté. (Meda, 2018, p.59). Duvoux le caractérise comme « une forte angoisse » vis-à-vis de la perte d'emploi (2011, p.9).

La société assiste donc à un chômage de masse qui s'inscrit dans la durée et qui engendre, comme je viens de le montrer à travers la littérature, des conséquences dramatiques dans la vie familiale, sociale et la perception de soi des individus, ce qui donne matière à créer des contextes de vulnérabilité.

¹⁷ INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4253035/510_511_512_Marchand_Minni_FR.pdf

2.3. Emploi et travail : quel usage ?

Il me paraît opportun de faire un détour sur les définitions des termes « emploi » et « travail », car bien souvent ils se confondent. Comme l'explique Piotet « *ils sont intimement liés, imbriqués, le premier étant censé suffire pour représenter le second* » (2007, p.13).

Je reprendrai l'exemple donné par Fouquet concernant l'emploi et le travail, qui permet d'introduire les définitions qui suivront de ces notions : « *on peut avoir un emploi et ne pas travailler : c'est le cas de l'ouvrier en chômage partiel qui a un emploi, mais qui, temporairement, ne travaille pas. On peut aussi travailler et ne pas avoir d'emploi : c'est le cas de la mère de famille qui n'est pas rémunérée pour les services qu'elle rend. Elle dépend du revenu du mari, qui lui donne indirectement droit à la protection sociale.* » (2011, p.11).

2.3.1. *L'emploi : confère un statut et une protection*

L'usage de la notion « emploi » est interdisciplinaire, il est aussi bien utilisé dans le champ conceptuel du droit, de l'économie et de la sociologie.

Dans la discipline du droit, en reprenant les mots du juriste Supiot : « *un emploi c'est davantage qu'un travail, c'est un statut professionnel, il assure une indemnité et un horizon de vie.* (Blanchard, Duchene, 2005, p.117)

Pour les économistes, « *l'emploi désigne le fait d'exercer une activité rémunérée et d'avoir une place sur le marché du travail* » (Avril, Cartier, Serre, 2010, p.192).

Enfin, en sociologie, « *l'emploi est considéré comme central dans la production de statuts sociaux et professionnels* » (*ibid.*) Piotet compare l'emploi à « la carte de visite des individus » : « *dire son emploi, c'est annoncer son statut (la place que j'occupe dans la société) mais aussi sa valeur « au sens de ce que je gagne, donc ce que je vaud sur le marché* » (2007, p.13).

Quant à Fouquet elle précise qu'il s'agit avant tout d'une « *relation qui unit une personne à une organisation [...] avec son droit du travail, ses conventions collectives et ses accords d'entreprises* ». (2011, p.12).

L'ensemble des disciplines le démontre, un emploi confère des ressources, un statut social dans la société, des garanties et protections.

2.3.2. *Le travail : évolution structurelle de son organisation*

Le travail peut se traduire comme le contenu de l'emploi selon Piotet. Il s'est considérablement transformé ce demi-siècle dans nos sociétés contemporaines. Piotet, Soulet, Paugam ou encore Helardot le démontre dans leurs ouvrages, nous assistons à de nouvelles organisations du travail.

Cette évolution de l'organisation du travail se caractérise par une autonomie plus grande laissée aux salariés qui implique une demande de réactivité, de prise d'initiative, une individualisation de la performance.

Il est donc question de « temps de travail » qui s'est considérablement réduit alors que son rythme ne cesse de s'accélérer. Les salariés se retrouvent confrontés à des contraintes temporelles fortes « *polyvalence accrue, obligation de travailler vite* » (Helardot, 2005, p.32). Ainsi, les salariés se retrouvent en situation d'urgence permanente liée à des exigences de productivité et de rentabilité.

Les nouvelles formes de management, font appel à la « subjectivité » des travailleurs et à leur engagement personnel dans le travail. Helardot l'affirme, on demande aux salariés, en plus de faire leur travail, de s'investir et de montrer « *une motivation réelle dans l'accomplissement du travail* ». Il est désormais question de manifester des qualités personnelles « *souplesse, adaptabilité, réactivité, initiative, loyauté, sens du contact, réactivité* », en plus des qualifications traditionnelles demandées. (Ibid.)

Comme le souligne Piotet, cette modification de l'organisation du travail n'est pas sans conséquence. « *La solidarité du travail d'avant se délite laissant place à la concurrence de chacun pour soi* » (2007, p.127).

2.4. Vers une précarisation de l'emploi

La société salariale, qui imbrique les termes « emploi » et « travail » que je viens de définir, est installée dans un nouveau régime de relations entre l'économique et le social où elle place en

son centre la précarisation des relations de travail et la précarité de l'emploi, qui remplacent « la stabilité » qui était l'ancien régime dominant de l'organisation du travail avant la crise des années 1970. (Castel, 1997, p.97).

La précarité de l'emploi renvoie à un phénomène multidimensionnel, dont la définition diffère selon les auteurs (chercheurs, praticiens de la sphère sociale, statisticiens). Au début des années 1990, dans les sciences sociales, la précarité de l'emploi se rapportait déjà au risque et à l'incertitude associés aux situations d'emploi. Cette notion indique également un rapport social de domination, « *dans lequel le devenir d'un individu est soumis à la décision d'autrui* ». (Helardot, 2005, p.31).

Piotet montre comment le développement considérable de la précarité des emplois se traduit. « Le travail devient rare », les formes d'emploi deviennent de plus en plus précaires, faisant référence à des contrats de travail dit « atypiques ». (Piotet, 2007, p.56). A ce titre, et dans la lignée de la pensée de Piotet j'évoquerai les propos du sociologue Paugam qui s'est intéressé aux enquêtes d'Emploi de l'INSEE¹⁸, qui met en avant quatre formes d'emploi à statut précaire recensés régulièrement : « *le CDD, l'intérim, les stages et contrats aidés et l'apprentissage* » (2007, p.67), que Paugam nomme « emploi périphérique ». Pour le sociologue la précarité renvoie davantage aux « mauvais emplois », il entend par là des emplois dévalorisés et faiblement rémunérés (ibid. p.68). Les individus sont alors confrontés à la normalisation d'une insécurité structurelle de l'emploi.

Cette instabilité de l'emploi, que je caractérise de « précarisation » en référence aux auteurs qui ont étudié ce phénomène, est un processus qui peut nuire sur le long terme aux individus. D'une part dans la construction de leur identité professionnelle et de leur intégration. Paugam l'affirme « *vivre dans la précarité du statut ou sous la menace d'être licencié n'interdit ni d'être intégré dans l'entreprise, ni d'entretenir un rapport positif au travail, mais puisque l'insécurité de l'emploi est très inégalement partagée, elle structure les rapports sociaux et peut conduire certains salariés à se sentir en retrait par rapport aux autres* » (ibid. p.69).

¹⁸ On peut citer notamment Jean-Luc Heller, « Emplois précaires, stages : des emplois "faute demieux" », Économie et Statistique, no193-194, 1986, p. 27-35, et Michel Cézard et Jean-Luc Heller, « Les formes traditionnelles d'emploi déclinent », Économie et Statistique, no215, 1988, p. 15-23

D'autre part, elle peut conduire à un sentiment de dévalorisation en tant qu'être humain, au sentiment « d'être inutile », sentiment d'inquiétude et d'angoisse sur le devenir professionnel. Une autre conséquence notable est la dégradation des conditions de vie liée à la vulnérabilité financière : « *difficulté pour se nourrir, se loger, s'habiller* » mais aussi associé à un mode de vie défavorable pour la santé, allant jusqu'au renoncement de soin. (Helardot, 2005, p.33)

La précarisation fait renaître des incertitudes et des vulnérabilités là où la société salariale avait apporté stabilité et sécurité.

2.5. L'émergence des politiques d'insertion

L'ensemble des éléments évoqués dans cette partie 2 a été déterminant dans l'accroissement du rôle de l'état dans le cadre de transformation des modalités de ses interventions. Comme le montre Castel, on assiste « *au passage de politiques menées au nom de l'intégration à des politiques conduites au nom de l'insertion* » (1999, p. 675).

Au début du XIX^{ème} siècle, ont émergé les premiers dispositifs publics portés par les collectivités territoriales de façon facultative, que l'on nommait « bureaux de bienfaisance ». Ces dispositifs restent toutefois à la marge du système de protection sociale qui se construit selon une logique assurantielle. La création de la sécurité sociale en 1945 a également joué un rôle de « filet de sécurité ». Castel évoque ainsi une « *relation de complémentarité entre l'assurance sociale et l'aide sociale* » (ibid. p.677). Mais cette distinction entre les deux a fini par se compliquer au regard de la multiplicité des publics ciblés.

À la fin des années 1970, le développement du chômage de masse et l'apparition du phénomène des travailleurs pauvres ont engendré une nouvelle forme de précarité et de vulnérabilité que ne parvenaient pas à prendre en charge les dispositifs traditionnels de protection sociale. C'est ainsi que la question de l'insertion apparaît, avec l'arrivée de nouveau profil de personnes qui ne relève ni de l'injonction au travail, ni des différentes prestations de l'aide sociale. (Castel). Les politiques d'insertion émergent donc dans une conjoncture spécifique, et doivent inventer de nouvelles technologies d'intervention. Comme le caractérise Duvoux, « *l'insertion vise à restaurer la dignité des cibles des politiques publiques par des instruments (formation, accès*

aux soins, contrat, ect.) susceptibles d'assurer la participation des populations vulnérables à la société (2011, p.7) ».

Les années qui suivirent ont alors été marquées par une transformation profonde de la politique d'insertion. D'une part avec la création du RMI¹⁹ en 1988 et d'autre part avec l'institutionnalisation de l'IAE, qui marquent un véritable tournant en matière d'insertion.

Pendant longtemps, l'État et les départements se sont partagé la gestion des politiques d'insertion. Néanmoins, ces derniers ont vu leurs compétences progressivement renforcées en la matière avec les lois de décentralisation, au point que l'article L. 115-2 du Code de l'action sociale et des familles affirme désormais sans aucune ambiguïté que « *les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des départements* ».

Enfin, la loi de décembre 2008 a généralisé le RSA et par la même occasion a réformé la politique d'insertion, affirmant son objectif d'assurer à ses bénéficiaires des moyens d'existence afin de lutter contre la pauvreté et encourager l'exercice et/ou le retour à l'activité professionnelle. Le RSA a été « emblématique » quant à la position actuelle de notre société au regard de la thématique de la lutte contre la pauvreté. (Duvoux, 2011) Ainsi, dans la pratique, les politiques d'insertion sont élaborées au niveau départemental par le biais de deux dispositifs : le « programme départemental d'insertion » et le « pacte territorial pour l'insertion ».

2.6. La vulnérabilité dans l'espace social

L'article « Effritement de la condition salariale » de Castel aborde de manière générale ce dont je viens d'exposer dans cette partie 2 : « *l'emploi salarial confère des revenus, un statut, une protection, une identité* » (1997, p98). Mais il a également mis en avant une autre dimension de l'apport de l'emploi, celle de la reconnaissance sociale : « *ça donne place à d'autres secteurs d'activité, accès aux loisirs, aux congés payés, à la culture, à l'éducation* » (ibid.).

¹⁹ Le RMI offre une prestation « universelle », qui garantit un revenu minimum et associé à l'engagement de la personne concernée dans une démarche d'insertion. Il s'agit de proposer une aide financière et un accompagnement au bénéficiaire

Pour conclure cette partie 2 et introduire la prochaine qui abordera ainsi le concept de reconnaissance, je fais le choix de présenter « le modèle de société » de Castel extrait de son ouvrage « Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat » qui oscille entre ses deux parties de l'état de l'art :

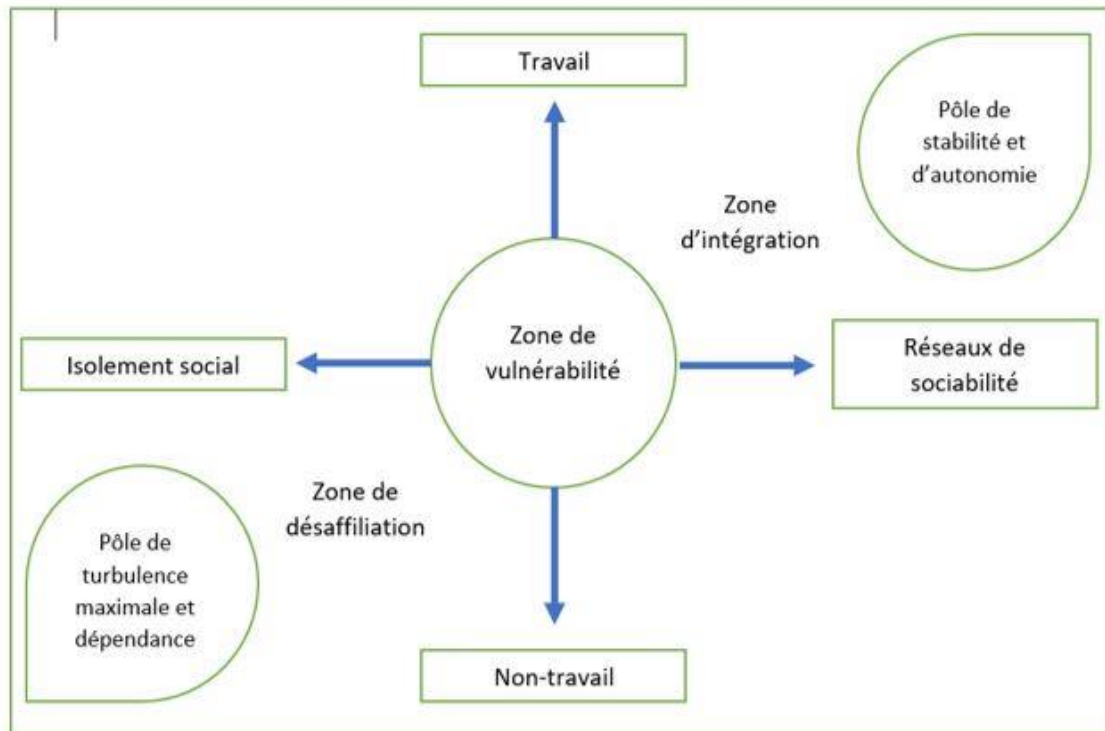


Figure 8 : Modèle de société d'après Castel

Castel définit quatre zones de l'espace social²⁰:

- **Zone d'intégration** : signifie que l'on dispose des garanties d'un travail permanent et que l'on peut mobiliser des supports relationnels solides.
- **Zone de vulnérabilité** : associe précarité du travail et fragilité relationnelle ; elle correspond à un faible degré de protection.
- **Zone de désaffiliation** : conjugue absence de travail et isolement social ; renvoie à des positions dans lesquelles l'individu ne dispose plus d'aucune protection.

²⁰ J'ai repris ses éléments dans l'ouvrage de : Garrau, M. (2018). La vulnérabilité comme fragilisation des liens sociaux : vulnérabilité et désaffiliation. Dans *Politiques de la vulnérabilité* (p. 169-190). CNRS EDITIONS.

- **Zone de l'assistance** (également appelée la dépendance secourue et intégrée), différente à la fois de la zone d'intégration autonome par le travail et de la zone d'exclusion par le non-travail et par la non-insertion (désaffiliation). Il s'agit d'une zone occupée par les individus qui associent incapacité de travailler et forte insertion.

Comme le montre Castel à travers son modèle de société, être vulnérable ne signifie pas être subordonné ou être pauvre, mais signifie être inscrit dans des relations sociales instables et fragiles. Selon Garrau, qui s'est intéressée au modèle de société de Castel, « *sont dits vulnérables les individus et les groupes qui ne bénéficient pas d'une intégration stable dans la société et qui par conséquent sont exposés sans protection durable aux aléas de l'existence. La vulnérabilité est donc comprise comme une position sociale objective située à mi-chemin de l'intégration et de la désaffiliation* » (Garrau, 2013, p.155).

3. La reconnaissance comme condition de la participation à la vie citoyenne

Après avoir traité le concept de la vulnérabilité et la manière dont il peut se traduire dans notre société, il est intéressant de s'attarder à la notion de reconnaissance qui a envahi l'ensemble des champs conceptuels notamment au travers de ses enjeux au cœur de la vie sociale. Garrau (2015) le montre à travers son ouvrage, la reconnaissance constitue un élément de réponse à la vulnérabilité. Je m'attacherai donc à vous présenter ce concept à travers les différents usages dont s'est emparée la communauté scientifique, puis je mettrai en évidence l'importance du lien social dans la construction de la reconnaissance des individus.

3.1. Reconnaissance : éléments d'éclairage

Il est difficile de formuler une définition de la reconnaissance tant il s'agit d'un concept polysémique complexe. Ricoeur s'est attaché à réaliser un travail lexicographique pour ouvrir

la réflexion sur le concept de reconnaissance²¹. Les termes « reconnaissance », « reconnaître » et « être reconnu » ne peuvent se réduire à une simple définition, ils suggèrent des nuances de sens et sont interdépendants.

Les philosophes orientent leur définition autour d'une vision normative de la reconnaissance comme fondement indispensable à la constitution de l'identité. Selon la sociologue Huyard, qui a étudié les approches philosophiques de la reconnaissance, elle affirme que l'identité « *est vue comme nécessaire à l'existence des personnes et des groupes humains* » (Huyard, 2015, p.18). Pour Honneth dans sa théorie de la reconnaissance qui s'est appuyée sur celle de son prédécesseur Hegel : « *reconnaître signifie pour des sujets adopter un ensemble d'attitudes positives les uns vis-à-vis des autres* ». (Carre, 2013, p.40). Honneth soutient que la relation de reconnaissance comporte « une contrainte de réciprocité ». Il met en avant l'idée que la reconnaissance implique un décentrement de soi, engage la capacité de l'individu à envisager le point de vue de l'autre et souligne combien cette lutte de reconnaissance joue à tous les niveaux de la sociabilité humaine (Honneth et Rusch, 2000).

Honneth, dans son ouvrage *La lutte pour la reconnaissance* (2000), distingue trois principes de reconnaissance qui correspondent à trois sphères sociales différentes qui déterminent les attentes légitimes de chacun :

- **Le principe de l'amour dans la sphère de l'intimité** (en référence aux relations amoureuses, amicales et familiales). C'est grâce à l'expérience de l'amour que sont confirmés nos besoins affectifs fondamentaux que chacun peut accéder à la « *confiance en soi* ».
- **Le principe de la solidarité dans la sphère de la collectivité** : L'individu doit pouvoir se sentir considéré comme utile à la collectivité en lui apportant par son travail sa contribution à la société pour pouvoir accéder au sentiment « *d'estime de soi* ».
- **Le principe de l'égalité dans la sphère des relations juridiques** chacun doit pouvoir sentir avoir les mêmes droits que les autres individus pour développer ainsi le sentiment de « *respect de soi* ».

²¹ Cette recherche a été reprise par HUYARD, C. (2015) Chapitre 1 De la reconnaissance à reconnaître, Dans : Comment reconnaître autrui ? (p13-37) Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Ong-Van-Cung reprend dans son article « Reconnaissance et Vulnérabilité » les études d'Honneth et Butler et affirme également que la relation de reconnaissance est « *soumise, de manière immanente, à des exigences de réciprocité. Pour qu'autrui puisse être l'objet d'une demande de reconnaissance, il faut que je reconnaisse préalablement la valeur de son jugement et sa capacité de le transcrire en actes* » (2010, p.121).

L'historien Todorov rejoint les propos des précédents auteurs, dans son approche de la reconnaissance qui selon lui atteint toutes les sphères de notre existence dont les différentes formes ne peuvent se substituer l'une à l'autre (2013, p.19). Il identifie deux formes de reconnaissance qui s'opposent : « reconnaissance de conformité » qui induit être perçu comme ses semblables et « reconnaissance de distinction » qui induit être perçu comme différents des autres. Ces formes de reconnaissance ne s'inscrivent pas dans la même temporalité et ont lieu en fonction du contexte. (Ibid. p.21).

Ricoeur quant à lui élabore une autre pensée autour de la reconnaissance. Selon lui, elle exprime une « *gratitude éprouvée à l'égard d'un acte de générosité* », il refuse de réduire la reconnaissance « à une forme de pouvoir assujettissant ». Il estime que la reconnaissance s'exerce avant tout sur un plan horizontal (« relations intersubjectives ») et non pas sur un plan vertical du pouvoir. Il parle également de « parcours de reconnaissance » et considère trois acceptations de la reconnaissance : « *la reconnaissance comme identification (d'un objet ou d'une personne), la reconnaissance de soi et la reconnaissance mutuelle* » (Halpern, 2013b, p17).

Enfin, Roy caractérise la reconnaissance comme donnant une « identité sociale » et la possibilité de déployer des moyens d'agir. On peut ainsi parler de reconnaissance symbolique par le fait que l'individu vulnérable se voit attribuer une place sociale même peu valorisée. Je retiendrai ainsi les propos de Roy « *la reconnaissance d'une situation de vulnérabilité peut parfois valoir davantage que pas de reconnaissance du tout* ». (Roy, 2008, p.26).

3.2. La reconnaissance au travail

Dans l'ouvrage « Travailler au XXI^e siècle : des salariés en quête de reconnaissance », les auteurs montrent la place de la reconnaissance au travail. Il s'agit d'« *une expérience où l'individu peut se réaliser, c'est à dire tout à la fois montrer ses capacités et s'affronter au réel* » (Bigi et al., 2015, p.17).

Meda (2015) explique que le désir de reconnaissance au travail recouvre toute une gamme :

- **Exister en tant que personne** (être salué, respect des règles élémentaires de civilité)
- **Contribution visible** (place dans le processus de production et que ça soit visible)
- **La rétribution** (la contribution soit estimée à sa juste valeur par des promotions ou par la rémunération)

Plus spécifiquement, selon Méda (2015, p.17) « *si je suis reconnu, si ma contribution est reconnue, si mes attentes en tant que travailleur, parent, consommateur, citoyen, sont reconnues, cela signifie que mon travail a un sens, que je ne suis pas un pion anonyme et interchangeable, que je suis au contraire visible, donc distingué des autres et estimé, voire admiré pour ce que je suis, moi-même dans ma singularité* ».

Le concept de « la reconnaissance » paraît, ainsi constitué un facteur d'estime de soi et d'intégration sociale. Ce qui conduit à considérer les évolutions sociétales dans lesquelles se développent ce phénomène.

3.3. La place du lien social

L'expression « lien social » employée dans notre société permet de désigner à la fois : « *le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble.* » (Paugam, 2018, p.4) Les liens sont multiples et de natures différentes mais ils apportent aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaire à leur existence sociale.

Paugam identifie quatre types de liens sociaux présenté ci-dessous :

Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
<i>Lien de filiation</i> (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité intergénérationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
<i>Lien de participation élective</i> (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
<i>Lien de participation organique</i> (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
<i>Lien de citoyenneté</i> (entre membres d'une même communauté politique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

Figure 9 : Les différents types de lien
en fonction des formes de protection et de reconnaissance

Les quatre types de liens identifiés sont complémentaires et entrecroisés, « *il constitue le tissu social qui enveloppe l'individu* ». (Paugam, 2012, p.224).

Aujourd'hui, nous entendons de plus en plus parler de « crise du lien social » et de la nécessité de « retisser » ou de « renouer » le lien social. Cette fragilité des liens sociaux renvoie aux deux sources du lien social qui viennent d'être exposés, la protection et la reconnaissance.

Castel qui a pensé cette question de la rupture du lien social, parle de « désaffiliation sociale », qu'il considère comme un processus qui conduit certains individus à une rupture progressive des liens sociaux et un affaiblissement des liens de solidarité entre individus en raison de l'absence de travail et de l'isolement social. (Castel, 1999).

Quant à Paugam, il parle de « disqualification sociale ». Selon lui, il s'agit d'un processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu à la société au sens de la double perte de la protection et de la reconnaissance sociale. « *L'homme socialement disqualifié est à la fois vulnérable face à l'avenir et accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui.* » (Paugam, 2012, p.230).

Les deux concepts de Castel et Paugam sont proches au sens où ils interrogent, l'un et l'autre, les liens sociaux et leurs fragilités dans les sociétés contemporaines. Mais la différence notable

constitue l'approche de ces liens sociaux. Pour le premier, ils sont fondés sur la protection sociale des individus, quant au second, il insiste davantage sur la dimension identitaire et la reconnaissance sociale.

Je reprendrai les travaux de Paugam pour montrer de quelle manière se délite le lien social à travers le « déficit de protection » et le « déni de reconnaissance » :

	Déficit de protection	Déni de reconnaissance
<i>Lien de filiation</i>	Impossibilité de compter sur ses parents ou ses enfants en cas de difficulté	Abandon, mauvais traitements, mécontentement durable, rejet Sentiment de ne pas compter pour ses parents ou pour ses enfants
<i>Lien de participation élective</i>	Isolement relationnel	Rejet du groupe des pairs Trahison, abandon
<i>Lien de participation organique</i>	Lien occasionnel avec le marché de l'emploi, Chômage de longue durée, Entrée dans une carrière d'assisté	Humiliation sociale Identité négative Sentiment d'être inutile
<i>Lien de citoyenneté</i>	Éloignement des circuits administratifs, Incertitude juridique, Vulnérabilité à l'égard des institutions, Absence de papiers d'identité Exil forcé	Discrimination juridique Non-reconnaissance de droits civils, politiques et sociaux Apathie politique

Figure 10 : La rupture des liens sociaux

Cet état de l'art m'a permis de prendre conscience de l'univers conceptuel de chacune des notions que j'ai tenté de présenter à travers l'ensemble de mes lectures scientifiques. Il me reste à présent à les mettre en lumière dans l'environnement où je réalise ma recherche, que j'ai au préalable présenté dans le chapitre I de ce mémoire. Ainsi, le chapitre qui suivra fera l'objet d'une réflexion entre le cadre réel et l'état de l'art que je viens d'exposer.

Ce chapitre donne lieu à la présentation de la construction de ma recherche par l'élaboration d'une problématisation sur les phénomènes observés sur mon lieu de stage.

1. Du constat au questionnement

Les situations de vulnérabilité qui se déploient à la lisière du marché du travail, amènent à se questionner sur l'existant en matière de politique d'insertion (Duvoux, 2011). Les dispositifs en faveur de l'insertion socioprofessionnelle occupent une place importante dans notre société où le taux de chômage ne fait que s'accroître et accentue les risques de vulnérabilité. Aujourd'hui, l'orientation donnée par les politiques publiques en faveur de l'insertion concerne majoritairement les dispositifs d'insertion à travers la mise en activité. La porte d'entrée pour l'insertion du public articule, employabilité et aide sociale (Castel, 2010).

L'association ARELIA, terrain d'étude de ce mémoire, est riche d'une expérience de cent ans sur ces dispositifs de remise au travail. Ma situation de stage m'a conduite à formuler trois principaux constats.

Le premier concerne le public accueilli au sein de l'association. Il s'agit d'un public qui nécessite une prise en charge adaptée. C'est d'ailleurs, ce qui est souligné par l'accompagnatrice socioprofessionnelle de l'association, en charge des pécuels, dans le cadre de l'entretien exploratoire de recherche que j'ai mené, qui indique que le public pris en charge par le pôle AVA de l'association est « *issu de CHRS* », présente « *un parcours de rue* », « *un parcours de détention* », peut aussi être « *poly-consommateurs* » (addictions, toxicomanies) et rencontrer « *une fragilité psychologique et/ou physique* ». Au regard de ces éléments, le public est très éloigné de l'emploi, et exposé à différentes formes de vulnérabilité.

Le deuxième constat concerne la multiplicité des dispositions mises en œuvre pour le public. Plusieurs dispositions s'offrent à lui au sein de l'association, en visant une mise à l'abri et une protection face à la vulnérabilité, afin de lui permettre d'accéder à un logement, à un travail, et

aux soins, entre autres. A ce titre, l'association bénéficie d'un pôle AHI²² où est proposé un hébergement aux personnes n'ayant pas/plus de logement : hébergement collectif (CHRS, pensions de famille...) et hébergement individuel (avec un accompagnement social renforcé par les travailleurs sociaux). L'association propose également de la remise en activité par le travail au travers du pôle IAE et AVA dans le cadre de contrat d'insertion.

Le troisième constat concerne le statut du public dans le pôle AVA, qui propose au public une toute première mobilisation vers l'emploi²³. Ce dispositif qui se situe entre l'aide sociale et l'IAE, a la particularité de proposer en son sein, un autre dispositif appelé « Pécule », initié avec la crise des années 70 et l'apparition des premières périodes de chômage. Selon les informations issues de l'entretien exploratoire, ce dispositif est un outil d'évaluation qui se veut « *pédagogique* », en proposant une « *initiation au monde du travail* », sans entretien d'embauche préalable et dans une logique d'accueil inconditionnel pour « *des personnes volontaires, qui ont envie de s'en sortir* » « *de se reconstruire* ». ²⁴ Ce dispositif n'ouvre, dès lors, pas de droits sociaux puisque l'accès à l'activité professionnelle n'entre pas dans le cadre d'un contrat de travail.

2. Vers une problématisation

Ces trois principaux constats m'ont conduite à m'intéresser plus spécifiquement au vécu par le public accueilli de ce dispositif singulier « AVA-Pécule » ; et plus spécifiquement, à la manière dont les bénéficiaires interprètent le fait de bénéficier d'un pécule et ce que produisent les formes de gratification (entendu l'activité en elle-même et le pécule) sur leurs cheminements. Finalement, qu'est ce qui est gratifiant et constructeur dans l'activité proposé au public inscrit dans le dispositif ?

Ainsi, plus largement, cette recherche s'emploie à répondre à la question suivante :

Comment le public inscrit dans le dispositif AVA-pécule se représente ce dispositif dont la particularité est de proposer une forme de gratification spécifique ?

²² Référence au chapitre I, partie 2.1. p.13

²³ Référence au chapitre I, partie 2.2. p.14

²⁴ Verbatims extraits de l'entretien exploratoire de recherche

Au travers des lectures présentées dans mon état de l'art et de mes observations réalisées sur mon terrain de stage, je peux envisager deux principales hypothèses.

La première hypothèse postule que le dispositif contribue à lutter contre les situations de vulnérabilité économiques auxquelles sont confrontées les personnes, au moyen, notamment, du pécule.

La seconde hypothèse avance que le dispositif produit des formes de reconnaissance auprès de ses bénéficiaires. D'une part, il apporte une reconnaissance sociale en permettant l'accès à un logement et des activités. D'autre part, il offre une reconnaissance symbolique liée au pécule au regard de sa forme de rétribution spécifique. Enfin, il produit une reconnaissance de la contribution des personnes en lien avec l'activité réalisée.

1. Présentation de la démarche

1.1. Les outils de recherche utilisés

- **Analyse documentaire**

Ma méthode de recueil de données a débuté dès que j'ai intégré l'association pour la réalisation de mon stage. J'ai commencé par entreprendre une lecture de l'ensemble des ressources documentaires de l'association. A ce titre, j'ai consulté les rapports d'activités des années précédentes, le projet d'établissement, le site internet, les plaquettes de l'association. Grâce à ces lectures, ainsi qu'à travers mes échanges avec les professionnels du pôle AVA et mes observations sur mon lieu de stage, j'ai pu collecter des données et ainsi appréhender le contexte social dans lequel je me trouve. Ce qui a donné lieu à la formalisation du chapitre I, c'est-à-dire le cadre réel de l'étude.

- **Entretien exploratoire**

J'ai également réalisé un entretien exploratoire auprès de l'accompagnatrice socioprofessionnelle en charge du public inscrit dans le dispositif AVA-Pécule. Cet entretien exploratoire, réalisé lors de l'élaboration de ma problématisation, a été construit à l'aide d'un guide d'entretien²⁵ qui aborde quatre thématiques (le métier d'accompagnateur socioprofessionnel, le dispositif Pécule, le public accueilli et l'accompagnement proposé). Il m'a permis d'approfondir et de développer mon questionnement initial, de formaliser mes étonnements et mes constats, ce qui a été déterminant pour l'évolution de la problématisation, orientée vers le vécu du public inscrit dans le dispositif.

²⁵ Annexe 1

- **Entretien de recherche**

Au regard de mes réflexions et du point d'observation que j'ai choisi d'étudier, il m'a semblé judicieux de procéder par une démarche qualitative en réalisant des entretiens semi-directifs auprès du public inscrit dans le dispositif AVA-Pécule pour recueillir leur témoignage sur le dispositif.

Pour autant, je savais que ce choix ne serait pas simple. En effet, il s'agit d'un public qui rencontre des difficultés à parler de soi et de sa situation. Si l'entretien semi-directif s'imposait comme la méthode la plus propice à la recherche c'est parce qu'il me permet également de rebondir et d'approfondir sur les thématiques abordées. Mais, Il s'agissait, en amont, de créer les conditions de mise en œuvre, point sur lequel je reviendrai plus loin.

Étant donné que ma problématique est orientée uniquement sur le public et leur représentation, il ne me semblait pas judicieux d'interroger les professionnels, qui ont leur propre avis sur le dispositif de par leur position d'accompagnant, et qui ne reflète pas la perception et le vécu du public.

1.2. Le choix des personnes interrogées

Au début de ma réflexion, j'envisageais de définir les critères suivants pour la sélection des personnes à interroger :

- Genre
- Age
- Type de logement
- Composition du foyer

Après consultation de la base de données du pôle AVA pour connaître le nombre de personnes inscrites au sein du dispositif, j'ai revu la façon dont j'envisageais de mener mes entretiens. 18 personnes sont bénéficiaires du dispositif au 15 mars 2022, dont 3 personnes allophones et 3 personnes absentes depuis le début de l'année.

En gardant tout de même en tête les critères que j'ai défini au départ, je fais le choix d'interroger l'ensemble des personnes du dispositif pour recueillir un nombre suffisant de témoignage exploitable pour ma recherche. Ce choix intervient également pour limiter les effets que pourraient produire le fait de choisir certains et pas d'autres. En effet, ils sont amenés à discuter entre eux, et le but n'est pas de générer de la frustration entre eux (« pourquoi moi », « pourquoi toi », « pourquoi je n'ai pas été sollicité »).

1.3. La construction du guide d'entretien

Il s'agit de réaliser un entretien autour de questions de description et de narration qui incitent le public à évoquer leurs expériences, ce qui permettra de connaître la manière dont ils vivent le dispositif.

Six grandes thématiques sont abordées dans le guide d'entretien²⁶ :

- Leur situation actuelle
- Le dispositif Pécule
- Leurs parcours antérieurs
- Les autres dispositifs
- Les éléments périphériques au dispositif Pécule
- Le Pécule (la rétribution)

J'ai fait le choix de ne pas poser des questions sur une potentielle projection du public après le dispositif AVA-Pécule mais de privilégier des questions sur leur quotidien au sein du dispositif. En effet, il s'agit d'un public qui rencontre des difficultés à se projeter, le risque de poser cette question est de le mettre en difficulté et de biaiser leur processus d'évolution au sein du dispositif.

²⁶ Annexe 2

2. Présentation du corpus

2.1. La préparation des entretiens

La préparation des entretiens a été un travail de longue haleine, nécessitant un investissement dès le début de mon stage. Il était nécessaire de me faire connaître auprès des bénéficiaires du dispositif, afin d'établir une relation de confiance. Bien que l'on pourrait penser que le fait qu'ils me connaissent pourrait biaiser l'entretien (« discours convenus », « rapport de domination »), en l'occurrence dans ma situation, c'est un réel atout. Le fait de me connaître leur permet de me parler plus librement, avec sincérité et authenticité, le rapport de confiance est établi. Il serait très difficile pour le public, qui se trouve déjà dans une situation compliquée, de faire des confidences à une personne qu'il ne connaît pas. Il s'agit donc d'une nécessité de recherche.

Une fois connue et reconnue par les bénéficiaires du dispositif AVA-Pécule, j'ai pris le temps de leur expliquer ma démarche en amont, ce que l'on appelle communément, le contrat de communication :

- Qui je suis : étudiante / stagiaire
- Le cadre de ma recherche : pour mes études / je souhaite les interroger pour recueillir leur avis sur le dispositif Pécule
- Les conditions d'entretien : enregistrement de l'entretien, anonymat, pas de divulgation d'information issue de l'entretien, pas de jugement porté sur ce qu'ils pourront me dire

Il est à souligner que le temps consacré à expliquer aux personnes les conditions d'entretien était indispensable, comme en témoigne la richesse du contenu des entretiens présentés dans le chapitre suivant. L'entretien réalisé auprès de **E7**, où je n'ai pas pu réaliser ce travail préparatoire, met en avant ce que je viens d'expliquer. J'ai obtenu très peu de discours, l'entretien fût de courte durée, je pense que cela s'explique potentiellement par le fait qu'il ne me connaissait pas et qu'il n'était pas possible pour lui de se confier.

Pour conclure, cette phase préparatoire, bien qu'elle n'ait pas été, initialement, ainsi conçue, se rapproche d'une démarche anthropologique. En effet, compte tenu du contexte et de

l'environnement de ma recherche, il a fallu me faire accepter par les personnes interrogées et m'imprégner de leur mode de vie et de leurs usages au sein de l'association. A la suite de Favret-Saada (1990), il a fallu que je me laisse « affecter »²⁷ ; c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas de faire de « l'observation participante » ni d'être dans l'empathie, mais d'accepter de se laisser affecter par la singularité du vécu du public pour accéder « *outré les discours convenus, une grande variété de discours spontanés* » (Favret-Saada, 1990, p.9).

2.2. La planification des entretiens

La planification des entretiens m'a également demandé une organisation importante. Tout d'abord, il s'agissait de planifier les entretiens auprès des bénéficiaires pendant leur temps de présence au sein de l'atelier. Il était convenu avec la direction que ce soit du temps de travail rémunéré. Je devais donc me mettre en relation avec les encadrants techniques des ateliers pour qu'ils puissent me donner des créneaux de disponibilité afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'atelier. Je devais également prendre en compte les caractéristiques de chaque personne pour prévoir un entretien à un moment où ils étaient le plus à même de répondre à mes questions.

Ce travail fût très laborieux et m'a demandé un temps considérable. Les entretiens ont pour la plupart été décalés à plusieurs reprises.

La première raison concerne l'organisation interne de l'atelier. La charge de travail était importante au sein des ateliers et donc l'impossibilité pour les encadrants de libérer comme convenu les personnes pour un entretien.

La deuxième raison m'incombe, j'ai jugé opportun de reporter certains entretiens, parce que les conditions n'étaient pas réunies pour la personne. Elle n'aurait pas pu s'exprimer sereinement. Sans entrer dans les détails, par respect des personnes, celles-ci pouvaient à certains moments se trouver en situation de souffrance ou de consommation de produits altérant leurs comportements.

²⁷ Favret-Saada, J. (1990). Être affecté. *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 8(1), 3-9. https://www.persee.fr/doc/gradh_0764-8928_1990_num_8_1_1340

Enfin la troisième raison concernait l'absence de la personne elle-même au sein de l'atelier.

2.3. La conduite des entretiens

La conduite des entretiens, au même titre que sa préparation, fût un travail qui a nécessité beaucoup de temps, d'attention et de contraintes.

Premièrement, j'ai fait le choix de réaliser un seul entretien par journée car sa conduite demandait une concentration très importante.

Deuxièmement, il s'agissait pour moi de m'adapter aux personnes afin de créer un contexte favorable pour les aider à s'exprimer au cours des entretiens. L'ensemble des entretiens a été mené de façon précautionneuse pour trouver un juste équilibre, d'une part pour que les personnes arrivent à s'exprimer et d'autre part pour veiller à préserver leur intimité, sans être intrusive. J'ai également adapté systématiquement mes reformulations, sans être infantilisante. Ainsi, j'ai pris le soin de trouver le registre lexical adapté pour qu'il soit respectueux sans être simpliste. Pour chacun des douze entretiens menés, j'ai donc eu le souci d'adapter le registre utilisé et de m'adapter au rythme de la personne interrogée. Ce travail a constitué un apprentissage en soi.

Il est également à souligner que la communication non verbale est très présente. Le site du Grand Sauvoy est atypique. Il s'agit d'un grand parc arboré avec de nombreux bâtiments autour (CHRS, les ateliers, les bureaux des travailleurs sociaux). Les personnes utilisent des gestes pour évoquer les lieux.

De plus, les personnes se confient sur leur histoire de vie, l'entretien est donc intense émotionnellement. J'ai ainsi pris le temps de respecter des moments de silence et d'accueillir l'émotion de la personne.

Enfin, il ne m'a pas été possible de suivre la grille d'entretien telle qu'elle était construite. J'ai fait preuve d'une écoute active et j'ai posé les questions quand je jugeais le moment opportun. Souvent, j'utilisais la reformulation pour pouvoir approfondir la discussion. Parfois, les réponses recueillies auraient mérité d'être relancées par des questions mais cela n'a pas toujours

été possible, afin de ne pas mettre la personne en difficulté et d’interférer dans son processus d’évolution au sein du dispositif.

2.4. Les personnes interrogées

Ainsi, J’ai réalisé 12 entretiens d’une durée moyenne de 35 minutes qui se sont déroulés entre le 22 mars 2022 et le 30 avril 2022, présenté ci-après.

	Genre	Age	Type de logement	Composition du foyer
E1	Homme	37 ans	Résidence sociale (Installée sur le site ARELIA)	Vit seul, en couple
E2	Homme	38 ans	CHRS externe à ARELIA	Vit seul, En couple (Sa compagne vit dans un autre CHRS)
E3	Femme	25 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seule, Célibataire
E4	Homme	43 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E5	Homme	51 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E6	Homme	45 ans	CHRS externe à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E7	Homme	23 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E8	Homme	38 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E9	Homme	38 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E10	Homme	31 ans	CHRS interne à ARELIA	Vit seul, Célibataire
E11	Femme	40 ans	Logement privé	Vit avec ses 3 enfants, Célibataire
E12	Femme	47 ans	Logement privé	Vit avec son enfant, Célibataire

Tableau 1 : Récapitulatif des entretiens réalisés

3. La catégorisation des données collectées

Après avoir réalisé la retranscription de l’ensemble des douze entretiens menés, j’ai procédé à un codage thématique visant la catégorisation de l’information recueillie afin de l’analyser. Dans ce cadre, j’ai inféré cinq thématiques, à partir du discours du public, elles même déclinées en sous-catégories. Pour chacune des thématiques et sous-catégories, j’ai repris l’ensemble des verbatims des personnes interrogées afin de mettre en lumière les variations de discours.

Les thèmes et sous-catégories sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Le dispositif AVA-Pécule	Le quotidien du public	Le parcours antérieur du public	La rétribution : le pécule	La projection après le dispositif
Arrivée au sein du dispositif	Activités en dehors du dispositif	Parcours d'addiction	Utilisation du pécule	Signature CDDI en interne
Durée au sein du dispositif	La santé	Parcours de rue	Limites perçues de la gratification	Perspectives de travail externes à l'association
Vision du dispositif	Le logement	Période d'incarcération	Le statut de stagiaire	Logement autonome
Apport du dispositif	L'accom- pagnement	Problèmes familiaux		Passer le permis
Interactions au sein du dispositif	Les interactions interne & externe à l'association	Activités		
Limites perçues au sein dispositif		Expériences sur des dispositifs d'insertion		

Tableau 2 : Thèmes et sous-catégories identifiés

Il s'agira donc dans la partie qui va suivre, de présenter les résultats issus de cette analyse. Cette partie comporte de nombreux verbatims qui reflète ma volonté de mettre le discours des personnes interrogées en avant parce qu'elles sont souvent les moins entendues sur ces sujets alors qu'elles sont les premières concernées.

1. Le dispositif pécule

1.1. L'arrivée du public au sein du dispositif

Deux raisons se dessinent quant à la manière dont les personnes ont intégré le dispositif. Six d'entre elles expriment avoir intégré le dispositif de leur propre initiative, quant au six autres, elles sont arrivées au sein du dispositif par une proposition préalable de leur travailleur social. Indépendamment de la manière dont les personnes ont intégré le dispositif, leur motivation est unanime, elles expriment le souhait de retrouver un travail. Cinq d'entre elles vont plus loin dans leur explication en justifiant les motifs d'intégration du dispositif qui sont en lien avec leur histoire de vie.

Des histoires de vie qui peuvent être marquées par des périodes plus longue sans activité, par des parcours d'addiction, par des parcours de détention ou par des périodes d'isolement social.

« J'étais un ancien alcoolique, et vu que j'avais arrêté tout seul et je commençais à reprendre confiance en moi, rebouger. Il fallait que je retrouve du boulot impérativement, mais je voulais pas prendre un boulot pour décrocher un contrat de grosse entreprise tout de suite. En fait je voulais déjà savoir de quoi j'étais capable en commençant par quelque chose de simple. » E2

« J'ai fait la demande moi-même en fait, parce que ça faisait deux ans que je n'avais pas travaillé, je voulais redémarrer petit à petit avec le pécule, plutôt que de redémarrer un boulot à temps plein. » E8

« En sortant de prison j'ai été hébergé ici, et pour reprendre un travail, on m'a proposé un travail en réinsertion. Comme j'ai déjà connu le pécule auparavant, ils m'ont proposé ce travail. C'est de la réinsertion, c'est un plus pour moi. Comme je leur dis, je suis un travailleur. C'est mon seul plus dans ma

vie, malgré que j'ai fait de la détention, il y a juste au boulot que je peux prouver qui je suis. Je sais que j'ai le regard des gens sur mon passé, alors au boulot, je montre ce que je vauX vraiment. » E10

« Ça faisait 10 ans que je n'avais pas travaillé, j'étais au RSA. Je vis seule avec ma fille de 11 ans. Et puis au bout de 10 ans reclus chez moi, je ne sortais plus, je n'avais plus de vie sociale. Donc j'ai été suivi par l'association ESPOIR 54 et donc Mme x de l'association m'a parlé de ce Pécule AVA pour ressortir un peu, avoir une vie sociale, une petite rentrée d'argent en plus. Vivre un peu mieux quoi, aussi bien dans sa tête que le reste. » E12

1.2. La durée au sein du dispositif

La présence au sein du dispositif varie selon la période à laquelle j'ai interrogé les personnes. Certains débutent au sein du dispositif, d'autres ont bénéficié d'un renouvellement après la période légale de trois mois, d'autres encore ont obtenu un poste en CDDI durant leur période de renouvellement. Ce qui est intéressant ici, c'est de mettre en avant la manière dont ils perçoivent cette durée, qui est différente selon le temps qu'ils ont passé au sein du dispositif.

La moitié des personnes interrogées sont présentes sur le dispositif depuis moins de trois mois. Elles expriment une réelle incertitude quant à leur devenir qui peut s'expliquer par leur arrivée récente au sein du dispositif.

« Ben c'est des contrats de 3 mois, renouvelable 1x, donc je sais pas on verra bien. » E8

« J'espère faire les trois mois de l'AVA pécule et après passer en CDDI » E9

« J'ai une évaluation fin juin, et après je sais pas comment ça va se passer. Je sais pas si le contrat AVA sera renouvelé. Mais je vais faire mon maximum pour le mois de septembre pour avoir un contrat CDDI. » E11

Cinq personnes sont inscrites au sein du dispositif depuis plus de trois mois, elles ont donc bénéficié d'un renouvellement de leur participation au sein du dispositif. Leur opinion diffère par rapport aux personnes qui ont une arrivée relativement récente. Deux personnes évoquent un « essoufflement » si cela devait perdurer et une personne exprime sa satisfaction concernant la durée.

« Bah moi je trouve que c'est, enfin au vu de ma motivation, c'est bien ouais. Parce que je commencerais à m'ennuyer je crois. Vu qu'on travaille tout le temps sur le site Sauvoy, c'est vrai que j'avais envie de voir autre chose, c'est tout le temps la même chose, tout le temps les mêmes chantiers » E1

« Moi je trouvais un petit peu le temps long, parce que là depuis octobre à février, j'aurais pensé que 2 mois ça aurait été suffisant en fait. Parce que en 2 mois, t'es capable de voir quand même si la personne est capable de quelque chose. » E2

« Ben c'est bien, en plus j'ai de la chance je suis tombée dans une bonne équipe. Donc ça va, impeccable. » E4

Enfin, une personne a bénéficié d'une dérogation pour être renouvelée une deuxième fois, au regard de sa situation particulière (*« J'ai été en arrêt presque 3 mois, à cause de mon doigt » E5*). La durée lui a donc été bénéfique et la personne peut désormais prétendre à un contrat en CDDI.

« C'est très bien, parce que là, théoriquement, j'ai rdv pour signer un contrat. » E5

1.3. Une vision de départ sensiblement commune...

Unanimement, les personnes perçoivent le dispositif comme un moyen de reprendre une activité ce qui est en adéquation avec leur motif d'arrivée sur le dispositif.

« C'est pour les personnes qui n'ont pas travaillé depuis très longtemps pour les remettre dans le travail. » E11

Nombreux sont ceux qui expliquent comment et/ou pourquoi, selon eux, ce dispositif est un moyen de reprendre une activité. Les explications divergent mais sont liées étroitement avec leur histoire personnelle. Ainsi, le dispositif est perçu comme un tremplin après une période d'inactivité, comme un lieu qui donne un cadre, une occupation ou encore qui permet d'identifier ses capacités.

« On va dire que c'est un tremplin, étape par étape pour reprendre un boulot à temps plein. Pis bon ça faisait deux ans que j'avais pas travaillé. Et comme j'ai fais 4/5 ans en restauration avant et avec le covid j'ai pas travaillé depuis 2 ans. On va dire qu'on redémarre petit à petit. Vraiment du mi temps, 4h par jour. Pis au niveau des tâches, ça n'a rien a voir avec mon ancien travail, c'est plus cool. » E8

« C'est remettre le pied à l'étrier, reprendre un cadre, travailler avec des gens, comme dans une entreprise. Toute façon ici ça fonctionne comme une entreprise. Pis socialement aussi, surtout quand tu sors d'incarcération, on est enfermé qu'avec des hommes. J'ai fait 4 peines, je suis à 10 ans d'incarcération, du coup on a un certain langage en prison, on peut pas parler comme ça ici ou dans une entreprise. » E10

« Ah bah c'est remettre le pied à l'étrier un petit peu, pour nous tester, voire de quoi on est capable. Moi, je le vois comme ça quoi. » E4

« Pour moi l'ava pécule c'est déjà pour trouver du travail pour m'occuper. » E5

1.4. ...Mais qui procure un apport hétérogène

Au-delà de la vision commune du dispositif comme étant un moyen de reprendre une activité, il est intéressant de regarder ce qu'apporte le dispositif au public, comment cela se traduit pour lui de manière concrète. Ainsi, les discours des personnes montrent que l'apport du dispositif est très hétérogène ; ce qui s'explique à nouveau par leur différence de parcours de vie.

Certains évoquent le dispositif comme une manière de lutter contre ses addictions et ses tentations. D'autres expliquent que cela leur apporte de la motivation et de la satisfaction. **E3** qui a un statut de réfugié et **E10** qui n'a pas de papier d'identité suite à sa sortie d'incarcération évoquent la possibilité de travailler en attendant leurs papiers d'identité. Le dispositif apporte également du lien social, exprimé par **E11** et **E12**, qui ont pour caractéristiques communes d'être des femmes qui élèvent seule leurs enfants dans un logement autonome. Certains expliquent que cela leur apporte de l'expérience professionnelle, et montrent implicitement dans leur discours qu'ils identifient les codes en milieu professionnel. **E4** et **E11** évoquent la notion de reconnaissance sans pour autant la nommer ; **E4** cherche à être reconnu à travers la réalisation de ses missions, quant à **E11** elle souhaite rendre fier ses enfants. Enfin, **E7** est le seul à aborder la question de la gratification, on peut l'expliquer par son âge, 23 ans, et donc par le fait qu'il ne peut pas prétendre au RSA, le pécule est son unique ressource.

« Me réinscrire à pôle emploi, remettre à jour mon CV. On a eu l'atelier faire son CV et lettre de motivation avec Christelle et elle nous a expliqué un petit peu les CV types de maintenant. Que c'est bien de cibler vraiment l'offre dans laquelle on postule (...). Quand ça fait longtemps qu'on a pas travaillé, c'est de bien tenir dans la longueur, c'est à dire ne jamais louper le travail, être à l'heure tout le temps. » E1

« Je bosse, histoire de me remettre dans le bain, j'dis pas, dès fois c'est dur de se lever. J'dis ça parce que, justement c'est pour ça que je suis là le matin, pour m'occuper, et ne pas retomber dans mes travers, y'a ça aussi. Je vois même qu'il y a des choses qui reviennent de quand je travaillais, oui voilà des automatismes qui reviennent. Donc forcément c'est de la satisfaction. Pourvu que ça dure. Et quand on me dit que le boulot est bien fait tout simplement. C'est ce que je recherche justement, pis avoir confiance en moi, reprendre confiance en moi » **E4**

« Ça m'occupe, je passe pas mes journées à rien faire. On peut discuter avec les collègues, on rigole. Ça passe le temps. Pour éviter l'alcool et tout, j'ai des problèmes avec ça. Et c'est pour avoir plus de mobilité, d'expériences et après avoir un contrat. Il donne de la motivation, parce que sur mon lieu où je vis c'est pas confortable, j'ai une petite chambre, pis ça m'évite de boire, d'avoir des responsabilités. J'aimerais partir un jour de là-bas, ça fait cinq ans que je suis là-dedans. » **E6**

« Ici, ça m'occupe, je pète pas les plombs, je fais quelque chose de ma vie. J'ai mes petites tentations, donc voilà si j'ai une activité, ça me permet de pas reprendre mes tentations. Donc là en vrai ça m'arrange le pécule, parce que sans carte d'identité je peux rien faire, je vais pas donner une photocopie de carte d'identité, c'est pas sérieux pis t'façon ça marcherait pas. Et c'est une satisfaction quand même, tu refais un appartement en entier, tu reviens quand c'est fini, c'est tout beau alors que c'était tout pourri, franchement t'es heureux, tu sais pourquoi tu t'es levé le matin. » **E10**

« Ça m'apporte de la communication. Ça m'apporte des connaissances, on discute, on parle boulot, c'est sympa. Pis ben la confiance en moi aussi, parce que c'est vrai que j'ai eu une période très dure, aucune confiance en moi. C'était la situation qui faisait ça, mais là de retravailler ça va mieux, parce que franchement avec le père des enfants, voilà quoi.. Je souffle ici. (...) Clairement le plus important c'est le travail. Pour montrer à mes enfants que je peux travailler. Ne pas rester à la maison à rien faire, enfin à rien faire entre guillemet. Mais voilà en premier c'est pour mes enfants, pis après pour moi aussi, ça me fait du bien de travailler. Ils sont trop contents, ils disent c'est bien maman. Ils sont fiers. En fait, depuis le 14 mars, voilà j'ai pu souffler, ça me libère. Pis de voir du monde, même si je travaille seule ça fait du bien. Franchement c'est que du bonheur, je revis. » **E11**

« Ça m'a aidé à reprendre une vie sociale déjà, ça m'a apporté beaucoup, humainement, socialement. Pis comme ça je reste pas toute la journée chez moi à rien faire. Et plein de compétences vraiment, j'aurai pas pensé » **E12**

1.5. Des interactions autour du travail principalement

Les personnes interrogées expliquent quel est leur quotidien au sein du dispositif, c'est-à-dire ce qu'elles font, avec qui elles travaillent et interagissent. Je constate une variation importante des interactions en fonction de l'atelier dans lequel est inscrite la personne. Des personnes

travaillent en équipe, d'autres sont seules dans l'exercice de leur mission. Mais elles s'accordent toutes lorsqu'il s'agit de parler des personnes qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur travail, elles évoquent les salariés des ateliers, les salariés de l'encadrement, et les résidents.

Unaniment les personnes précisent que les sujets de conversation s'articulent autour du travail. **E10**, le justifie : « On parle de travail, c'est comme ça que tu te fais ta place ». Certaines d'entre elles précisent ne pas souhaiter prendre part à des discussions qui ne concerne pas le travail. Le respect des autres est également abordé dans la manière dont ils interagissent et ce dont ils attendent des autres. Une personne évoque le fait qu'il faut être sociable pour être intégré. Une autre personne quant à elle parle de solidarité qui s'est créé au sein de son équipe face aux mêmes situations de difficulté. Enfin, deux personnes expliquent quant à elles participer à la formation des nouveaux arrivant sur le dispositif.

« Ça a été ton chantier ? qu'est-ce que t'as fait de beau par rapport au travail mais ça s'arrête là (...) avec le ménage je vais chez tout le monde, bah du coup, si on est un peu curieux comme moi, on guette, on demande voilà quoi. Même si on n'est pas dans les mêmes ateliers, on travaille pour le même employeur, je vois pas pourquoi on devrait se tirer dans les pattes. Ya pas de clan, le clan ménage, le clan maçonnerie, le clan peintre. Genre le matin on commence tous à la même heure, puis voilà, enfin moi en tout cas, j'aime bien aller squatter chez les autres pour aller travailler et échanger. Quand il y a des nouveaux, mon encadrant il les mets tout de suite avec moi pour que je les forme. Comment il faut bien faire son travail, et puis que je leur présente un peu le site. »E1

« On retrouve notre encadrant tous les matins. De là on définit les chantiers, on regarde les plannings. Par la suite chacun prend son poste sur les 3 ou 4 sites. On rencontre plein de monde. Que ce soient les encadrants, les autres travailleurs sur les ateliers, et pis les chefs, en fait on voit tout le monde. Ça permet de discuter avec pas mal de monde du travail. » E2

« En général moi je suis le pro du carrelage, c'est bibi qui s'y colle. Je fais le carrelage, le parquet flottant, pas mal de petites bricoles, des réparations, de la peinture. Quand y'a des nouveaux, alors on fait un peu de formation pour eux. Quand il faut faire de la colle de carrelage, leur dire la dose de colle, qu'elle soit pas trop liquide. Tout dépend ce qu'on fait, mais on leur montre aux gars. » E5

« Avec mes collègues, on s'entend bien. Mais après perso, pendant le travail, je préfère travailler que de parler, parce que j'aime bien travailler, j'aime pas rester assis à rien faire. On est pas là pour rigoler, enfin si on peut rigoler mais y'a une façon de rigoler, on respecte les gens. Moi je suis là pour travailler, je respecte les collègues j'en attends de même. » E9

« Je suis très sociable, je peux pas rester dans mon coin, faire le mec timide. Les gens ils vont dire je sors de prison, le mec il est chelou. A la base sans mentir, quand tu es resté longtemps en détention, tu n'as plus trop l'habitude de rester avec des gens, tu es un peu froid. Mais je dois leur montrer que pas du tout. Je suis un mec normal. Mais ça se passe bien, on a tous des galères. Pis je suis pas le seul à sortir de prison non plus, j'ai retrouvé un gars que j'ai connu en détention. » E10

« Je vois plein de monde, tous les ouvriers qui sont à l'atelier en bas, les personnes des bureaux, les résidents. Et le chef évidemment quand il vient me voir. Mais sinon je travaille seule, je suis en autonomie. Mais franchement j'aime bien, je préfère travailler seule que en groupe. Je me sens plus à l'aise en fait, j'organise mon travail comme je veux, c'est plus facile. » E11

« Je travaille en équipe, on est plusieurs. Il y en a qui travaille le matin, d'autre l'après midi. Parce que c'est des mi-temps ici. pis ça me plait bien je rencontre plein de monde. Je m'entends avec tout le monde. Et y'a beaucoup de solidarité entre nous, on est tous un peu dans des situations de réinsertion, on a tous eu des problèmes, y'en a parce qu'ils sortent de prison, d'autres c'est comme moi. » E12

1.6. Les limites perçues du dispositif

Bien que cette partie n'ait pas fait l'objet de question préalable lors de la conduite des entretiens, de manière spontanée, la quasi-totalité des personnes, au nombre de dix, abordent ce sujet, que ce soit de manière explicite ou implicite. Ils évoquent principalement la question des droits sociaux et de fait l'incertitude face à l'emploi.

« J'ai pas le droit aux vacances, à être malade et je suis moins payé pour les mêmes horaires et le même travail. J'ai été voir mon encadrant pour lui dire que ça me gave, je travaille 85h par mois et j'ai même pas une coupure dans le mois. Faut que je sois malade pour avoir du repos. Ça m'est arrivé une fois d'être malade, mais en vrai c'est pas du repos, j'étais trop malade. Sinon je suis tout le temps là. » E7

« J'ai pas de vrai contrat. Ça m'embête quand même, parce que si je veux trouver un appartement, ben ça va être compliqué ». E9

« Je n'ai pas de contrat de travail. Ça m'a perturbé de ne pas avoir de contrat de travail, je déclare pas à pôle emploi, je cotise pas pour la retraite, je cotise pas pour le chômage, les jours fériés je ne suis pas payée, j'ai pas de vacances. Il y a des trucs pas clairs quand même, par contre ils me retirent la RDS et CSG, ça ils oublient pas (rire). » E12

« Ici j'ai pas de contrat, en gros j'ai signé une feuille toute simple c'est tout. En CDDI, tu signes un contrat, tu as une période d'essai, c'est un boulot. Avec le contrat tu es sur de travailler pendant 2 ans. Ici c'est provisoire, c'est pas sûr, tu sais pas ce que tu vas faire demain. » E10

Les personnes perçoivent également une différence significative avec le CDDI précisant que le travail est le même, mais que la rétribution est différente ce qui peut générer de la frustration.

« Le travail c'est le même, après financièrement c'est pas la même, c'est 400e de plus par rapport à moi pour exactement le même boulot » E1

« J'ai trouvé un petit peu injuste parce que, comment dire, j'ai pu voir de visu en fait que y'en avait qui pouvait rentrer aussi bien tout de suite en CDDI et d'autre en pécule. J'ai vu des gens rentrer dans le CDDI qui étaient pas foutu de bosser correctement. Donc quand je dis pas foutu de bosser, j'en ai vu plusieurs. Alors que je sais, moi je suis rentré, je suis arrivé en pécule, ils ont bien vu que je bossais bien. Mais on m'a fait attendre 4 mois. (...) parce que y'en a certains qui rentrent tout de suite en CDDI et franchement ils sont pas capables. Même de passer le balai, ils peuvent pas, j'en ai vu, ils passent le balai, ils sont 20 minutes à discuter et ils font même pas un mètre. Même pas un mètre, c'est abusé quand même, on est là pour travailler, pas discuter » E2

« le CDDI c'est mieux quand même, on est plus payé, rien que ça je pourrai plus facilement me trouver un appartement. Je ne veux pas d'appartement qui appartienne à ARELIA, on peut pas accueillir des animaux, et ça me manque de ne plus en avoir. » E9

« Je trouve pas normal qu'on fasse pareil que les gars qui sont là-bas avec moi en CDDI. Faut qu'on travaille autant qu'eux, mais on est payé presque 3 fois moins cher. La paye n'est pas du tout la même. » E5

Enfin, à l'inverse, une personne exprime son inquiétude face à son futur passage en CDDI notamment concernant ses droits :

« Je vais perdre tout ce qui est mutuelle tout ça. Va falloir que je me trouve une mutuelle. Tant que je suis en pécule, j'ai encore tous les avantages du RSA, mais quand je serai plus en pécule, quand je serai en CDDI, quand ma CMU va arriver à terme, bah faudra que je trouve une mutuelle. Fin bref, j'aurai trop de truc à faire, et je gagnerai pas forcément plus qu'en pécule si j'ai plus le RSA quand on met bout à bout. Enfin je gagnerai plus, mais pas beaucoup. Le fait que ça se cumule au RSA et que je garde ma CMU surtout. Après ça sera pu la même, on verra. » E4

E9 et E10 abordent le nombre d'heure réalisé, qui pour eux auraient mérité d'être plus important. On peut l'expliquer par leur projet personnel, le premier souhaite prendre un appartement rapidement pour accueillir ses enfants, le deuxième sort de détention et comme il a exprimé, souhaite se réinsérer rapidement.

« Je travaille que le matin, j'avais demandé à faire plus d'heure mais on m'a dit que c'était pas possible avec le pécule. Moi je voulais faire un 30/35h mais c'est pas possible, c'est uniquement 20h ». E9

« Je fais que 4h par jour, j'ai pas demandé à faire que ça, je voulais travailler toute la journée, mais c'est pas possible en pécule. » E10

Enfin, **E10**, évoque son accompagnement au sein du dispositif, qu'il ne perçoit pas de manière positive, ce qui peut s'expliquer par son passif de dix ans d'incarcération.

« Ils me demandent tout le temps si ça va, comment ça se passe, comme si j'étais un petit « miskine », ça me touche dans mon égo en fait. Comme si j'étais débile parce que j'avais fait de l'incarcération. Je sais m'adapter, je suis sociable, j'ai pas besoin qu'on me demande tout le temps si ça va » E10

2. Le quotidien du public

2.1. Les activités en dehors du dispositif

Seulement quatre personnes sur les douze interrogées ont précisé participer à des activités en dehors du dispositif. **E1** explique faire de la percussion brésilienne depuis six ans au sein d'une école de musique, connue par l'intermédiaire d'ARELIA, **E8** joue en ligne au poker, **E6** s'occupe de ses amis en maison de retraite, enfin **E9** fait de la course à pied.

« J'ai des amis en maison de retraite. J'y vais et je vais les aider et tout, je leur fais leurs courses. Parce qu'ils sont handicapés, ils peuvent pas bouger et ils sont âgés. Donc je les aide » E6

« Je fais de la course à pied, j'aime bien, ça m'aère la tête. » E9

A l'inverse, une personne justifie le fait de ne pas avoir d'activité en dehors du dispositif au regard de sa situation financière et de son passif.

« Je peux rien faire d'autre, j'ai pas de thune avec les dettes, je peux pas bouger. Pis j'évite de bouger, pour ne pas revoir mes anciennes connaissances, pour pas avoir les flics sur mon dos. Ici je suis bien, je reste dans le parc, je vais le long du canal. Mais je vais pas plus loin, je suis obligé de me mettre des limites, sinon je vais recommencer, je vais aller à Vandoeuvre, au hdl, et c'est derrière moi, j'ai pas envie de retomber. » E10

2.2. Une santé fragilisée

Trois personnes évoquent des problèmes de santé qui peuvent exercer une influence sur leur quotidien et notamment dans l'exercice de leur travail.

« Continuer mes soins médicaux. Parce que c'est ça aussi qui avait fait que ça butait un peu au niveau du travail. C'est que j'ai deux maladies chroniques et des fois j'ai plus envie de prendre le traitement et du coup bah après ça fait des effets secondaires tout ça. C'est vrai j'ai eu des périodes où pendant, on va dire presque un an, j'avais pas pris. Là je suis avec ma petite amie, elle veille au grain aussi. Pis depuis que je travaille, je le fais plus » E1

« Je sais que le port de charge je n'ai pas le droit, j'ai été à l'IRR faire mes examens. Et pis voilà comme ça je sais, j'ai plus le droit de travailler qu'à mi-temps, plus de port de charge, pas plus de 5kg » E5

« Je me suis retrouvé à l'hôpital, parce que je suis diabétique en fait, donc c'est assez complexe. Ça fait même pas un mois que je suis diabétique, donc c'est dur. J'ai été en cure pendant 8 mois, et après j'ai arrêté tout ce qui est alcool fort, et j'ai vu le psy. Donc ça fait beaucoup, pis avec le diabète maintenant c'est compliqué. Mais franchement, maintenant je suis bien ici, ça me libère de tout ça ». E6

2.3. Un logement précaire

Trois personnes interrogées qui ont pour caractéristiques communes de vivre en CHRS expriment ne pas se sentir bien au sein de leur logement. La première raison concerne la taille du logement qui est jugée trop petite et sans toutes les commodités nécessaires pour vivre convenablement. La deuxième raison concerne la vie en collectivité à travers ses règles strictes et ses dérives. E10 va plus loin dans ses explications, en précisant que ça lui permet tout de même d'avoir un toit le soir pour dormir, et qu'en attendant il va travailler pour prétendre à un logement par la suite.

« Où je vis c'est pas confortable, j'ai une petite chambre » E6

« A la libération là haut (CHRS) c'est pas top, j'ai l'impression de devenir fou, l'ambiance est horrible, y'a tout le temps de la violence, des bagarres, je déteste la violence. (...) Avant, j'habitais une grosse maison, maintenant j'ai 11m2, et puis je peux même pas me faire à manger, y'a pas de cuisine, c'est restauration collective. J'aime pas trop à la base je suis cuisinier, donc je préfère faire ma popotte pour un ancien boucher, charcutier, traiteur et pizzaiolo. » E9

« Mais en même temps c'est dur aussi, le logement. Tu peux faire venir personne, tu peux pas te faire à manger, les toilettes c'est collectif, et franchement faut voir les crasseux ici. Ce matin, je prends ma douche, je veux aller au toilette, impossible d'y aller, les 3 toilettes sont remplies de merde. Tu préviens 1x, 2x et y'a rien qui se passe. Mais j'ai pas le droit de m'énerver, sinon ça va partir en couille. Du coup je vais au travail, j'y pense pas, et j'me dis qu'après je pourrai avoir mon chez moi. Après voilà, j'me dis c'est un logement, je sais que je suis pas à la rue, le soir je peux rentrer, j'me demande pas où je vais aller, j'ai pas à me trimballer toutes mes affaires. Pis refaire des conneries et retourner en prison c'est pas une vie. J'ai même plus les couilles de le faire, je subis en fait, pour l'instant je subis ma vie. » E10

2.4. L'accompagnement par les travailleurs sociaux

Deux personnes interrogées, résidants au sein d'un CHRS de l'association, évoquent l'accompagnement dont elles bénéficient par les travailleurs sociaux de l'association. **E9**, précise avoir demandé de l'aide sur une problématique qu'il rencontre mais a été confronté à un refus de la part de son travailleur social. Quant à **E10**, ayant déjà bénéficié d'un accompagnement au sein de l'association par le passé, il explique prétendre ne pas savoir faire ses démarches pour pouvoir rester hébergé au sein de l'association. Il est tout de même nuancé dans ses propos et montre comment cet accompagnement lui est bénéfique.

« J'ai demandé à ma TS quelle m'aide pour mes enfants, voir juridiquement comment faire pour les voir, je n'y comprends rien, et si c'est elle qui appelle ça aurait peut-être plus d'appui, elle m'a dit non qu'elle allait pas faire les choses à ma place. C'est la seule fois que je demande un service et elle m'envoie bouler. » E9

« Ils ont vu que je faisais mes démarches tout seul, mais bon voilà maintenant je fais le mouton, je dis que je ne sais pas faire. C'est moche à dire mais y'a pas le choix si je veux rester ici. Pis entre temps là j'ai eu beaucoup de dette avec le trésor public, il faut que je monte un dossier banque de France. Heureusement que j'ai fanny (TS), elle est cool quand même, elle me pousse à faire les démarches, parce que de moi-même j'aurai laissé couler. C'est un vrai plus mine de rien. Elle le voit, dès fois je loupe des rdv, en vrai je fume du shit depuis des années, mon cerveau il est cramé, et je le fais pas exprès de louper, mon cerveau il est ailleurs, mais du coup elle m'aide pour pas être endetté toute ma vie. » E10

2.5. Les interactions interne et externe à l'association

Concernant les interactions au sein de l'association, La majorité des personnes qui ont pour caractéristiques communes de vivre en CHRS, ayant eu un parcours d'addiction, de prison et/ou de rue, affirment ne pas souhaiter entretenir de lien avec des personnes de l'association en dehors de leur atelier. Les raisons sont similaires, elles ne souhaitent plus reproduire les schémas du passé.

« J'ai donné, c'est non, mauvaise expérience. Le boulot c'est le boulot, et en dehors je préfère pas. Ça serait un boulot en extérieur, enfin en extérieur, je veux dire ordinaire, je serais okay. Mais là tout ce qui est ARELIA Grand Sauvoy, les gens pour la plupart viennent du foyer ou d'un autre foyer à côté c'est entre guillemet ancien toxico, ancien alcoolique et compagnie. c'est plus mon... c'est pas mon milieu, ma tasse de thé. » E2

« j'évite tout le monde ici, y'en a pas un de fréquentable. En vrai, je suis ancien consommateur, et si je fréquente du monde ici, c'est mort pour moi. » E8

« 2/3 personnes comme ça vite fait, certains que j'ai connu en détention, mais il vaut mieux pas. Ici il faut se mélanger avec personne, la moitié c'est des toxcs, la moitié des alcooliques, la moitié qui fume du shit comme moi, on est vite catalogué et mal vu. » E10

A l'inverse, **E12**, une femme qui vit dans un logement autonome, et qui a repris une activité pour rompre son isolement social, et donc qui ne présente aucune caractéristique commune avec les personnes précédemment citées, explique s'être fait des amis au sein de l'association.

« Pis ici aussi je me suis fais des amis. Avec des résidents, et franchement ça me fait du bien. Ils sont encore plus dans la galère que moi, donc bon si je peux les écouter. Ils ont simplement envie de parler, donc si je peux être là pour les écouter, j'aime bien. Si je peux leur donner des conseils aussi. » E12

Concernant les interactions des personnes en dehors de l'association, elles sont peu significatives. Les personnes interrogées qui vivent en CHRS sont pour la majorité seules, elles expriment soit ne plus avoir d'entourage familial soit très peu de contact au regard de leur précédente situation : incarcération, addictions, problèmes familiaux, statut de réfugié.

« Je n'ai pas de famille et pas d'ami. Je pense à mes enfants. Vous vous rendez compte au mois de mars c'était l'anniversaire de ma fille, j'ai même pas le droit de l'appeler, je peux pas lui écrire, tout m'est interdit. » E9

« J'ai perdu ma mère quand j'étais jeune, j'ai plus de contact avec mon père. J'ai toujours été solitaire, j'ai fait que des conneries dans ma vie, c'est compliqué avec mes tantes, je vais pas aller voir ma famille et leur dire venez m'aider. Je vois juste mes 2 petits frères et c'est le plus important » E10

« Je suis toute seule. Avant, j'ai habité camp, beaucoup de personnes là-bas, je parle avec eux. Mais maintenant, je suis toute seule la maison. C'est difficile, parce que si parles pas à quelqu'un tu oublies français. Il faut tout le temps parler. Mais j'ai peur. Parce que des fois ils comprennent pas. Ya des problèmes je peux pas expliquer quelque chose, et j'ai peur. » E3

Une personne explique ne plus avoir de contact avec son entourage familial et amical par choix et souhaite se consacrer à sa relation avec sa compagne rencontrée dans un CHRS.

« Ma compagne vit près de la gare. Ma compagne que j'ai rencontrée au 156. (...) Maintenant c'est pas plus mal, je préfère faire ma vie de mon côté avec ma compagne. Et pis voilà, j'ai pas de mauvaise surprise après. Et pis si un jour je dois me faire des potes, ben ça se fera, pour l'instant j'ai pas besoin, je suis bien comme ça. (...) Toute citée, que ce soit le HDL, la cali, euh la cité de Vandoeuvre, c'est à m'écarter de là. J'ai tenu 9 ans au HDL, je sais ce que ça a donné. Je veux pas retourner dans les lieux comme ça, c'est hors de question. C'est des coups pour finir en prison, si je retombe sur des dealers, des conneries comme ça, c'est pas la peine. J'ai déjà donné, c'est mort » E2

Enfin, seule une personne affirme entretenir des relations sociales en dehors de l'association depuis sa reprise d'activité. Il s'agit de la même personne qui exprimait s'être fait des amis au sein de l'association.

« Même à l'extérieur franchement, maintenant je sors. Maintenant je prends le bus, on se fait des copains d'arrêt de bus. On parle souvent du boulot, on se raconte Enfin en ce moment c'est beaucoup de la foire, parce que traverser la place Carnot en ce moment c'est insupportable. J'habite Champigneulles et en ce moment c'est compliqué. » E12

3. Le parcours antérieur du public

3.1. Un parcours d'addiction

Deux personnes expriment avoir eu un passif d'addiction qui n'était pas compatible avec une activité. **E2** a été lourdement handicapé à la suite d'une mauvaise chute sous l'emprise de stupéfiant et d'alcool. Quant à **E4**, il explique que son quotidien a longtemps été rythmé par la drogue.

« J'ai eu un malheur de rencontrer les mauvaises personnes, tomber dans la drogue, l'alcool, ensuite j'ai été handicapé. Une chute, une mauvaise chute en fait (...). Ça a direct coincé les nerfs au niveau des vertèbres. Donc là je pouvais plus marcher, plus de jambe. » E2

« Je prenais un peu de tout, drogue dure, cannabis, alcool, j'ai tout fait quoi et pendant longtemps quoi. Y'a un an je suis sorti de cure, le 9 avril, ça fera un an que je suis sorti de cure. C'était 3 mois, enfin 3 mois et demi avec le sevrage ». E4

3.2. Un parcours de rue

Quatre personnes qui désormais vivent en CHRS expliquent avoir été confronté à vivre dans la rue sur une période assez longue.

« J'étais dans la rue un bon moment, j'ai eu plein de problèmes. J'ai été 5 ans à la rue. » E6

« Comme à chaque fois que je suis sorti libérable je me suis toujours retrouvé SDF, et là je leur ai dit vous voulez quoi, j'ai 31 ans, si je me retrouve encore à la rue, c'est le chat qui se mord la queue. Je vais tourner en rond, en rond, en rond, et je vais recommencer. » E10

3.3. Une période d'incarcération

Deux personnes précisent avoir été en détention. **E5** a connu une peine de prison ; Quant à **E10**, multirécidiviste, a connu 4 peines, soit 10 ans de détention, marqué par un parcours de rue entre chaque libération (présenté ci-dessus).

« J'ai pris 14mois, moins les grâces tout ça, j'ai fait 9 mois. » E5

« J'ai fait 4 peines, je suis à 10 ans d'incarcération » E10

3.4. Des problèmes familiaux

Nombreuses sont les personnes interrogées, sans caractéristiques communes, qui ont connu des problèmes familiaux qui se sont soldés par une séparation et qui a eu un impact important dans leur vie quotidienne : statut de réfugié, perte de la garde des enfants, séquelles psychologiques à la suite de violence physique au sein du foyer.

« Déjà y a des documents mariage, moi beaucoup problème comme ça dans ma vie. Mariage normalement j'ai divorcé avec lui, mais juste document pas encore. J'espère c'est fini. J'en ai marre, c'est dur. Parce que en Turquie mariage, mais ici j'attends papier tout ça, tout ça. C'est difficile, c'est dur. » E2

« Avec mon ex, j'ai eu un premier enfant, et que des complications. Je préfère oublier maintenant. Pis j'ai eu un deuxième enfant, quand je suis parti d'ici, c'était au haut du lièvre, mais y'a aussi eu des complications. J'étais alcoolique, j'me suis barré » E6

« J'étais chez la mère de mon fils. Pis j'ai décidé de la quitter parce que j'en avais marre. (...) Mon fils il a 3 ans, mais je le vois pas il est en famille d'accueil. » E7

« Y'a eu séparation avec mon ex. elle m'a trompé, elle a tout fait pour que je parte de chez nous. Elle a appelé les gendarmes en disant que je l'avais étranglé, alors que je suis non violent. Les gendarmes sont venus, j'ai été embarqué. Et quand je suis sorti, j'avais plus le droit de retourner au domicile. » E9

« je m'occupe au quotidien de mon petit dernier qui est suivi et a beaucoup de rdv. Il est pas handicapé, mais il a eu des problèmes avec son père, il a été battu, c'est d'ailleurs pour ça que je me suis séparé de lui, il était tout le temps violent avec nous. Et du coup le petit il est perturbé, c'est pour ça qu'il est suivi au cmp. Du coup je pouvais pas travailler avant, j'ai plein de rdv pour lui. C'est aussi pour ça que je travaille que 3 matins par semaine, je ne peux pas plus pour pouvoir l'accompagner, et pis les grands et moi on a aussi des rdv pour ça aussi. » E11

3.5. Des activités limitées ou interrompues

La plupart des personnes expliquent ne pas avoir travaillé durant une longue période, ce qui peut s'expliquer par les parcours de vie exprimés ci-dessus.

« Ça fait plus de dix piges que je n'avais pas travaillé, enfin à part des fois du black, comme ça de la manutention, de la peinture. » E4

« J'étais en prison, donc j'étais auxiliaire c'était pour le covid. Je prenais ma lingette et mes pastilles d'eau de javel et je nettoyait les portes, les poignées. » E5

« Oh ben j'ai travaillé un peu partout. J'ai eu pour commencer un CAP monteur en chaussure chez BATA, à l'usine. J'ai travaillé là-bas. Après j'ai fait plusieurs boulots, comme homme de ménage et la peinture chez HOME 54, j'ai eu plein d'expérience partout. (...) j'ai pas bossé depuis aout 2014, ma dernière activité c'était chez HOME 54. » E6

« Pendant 15 ans dans la restauration avant que je rencontre ma femme. J'ai bougé dans toute la France, j'ai travaillé dans plein de ville. Pis après je me suis occupé de mes enfants. Je suis resté à la maison pendant 10 ans pour m'occuper de mes enfants, et de la maison, des travaux et du jardin. » E9

« Je sortais plus de chez moi, j'étais enfermée, je parlais plus à personne, j'en étais arrivée au point-là. J'emmenais même plus ma fille à l'école depuis qu'elle a 8 ans, elle voulait pas, elle préférait y aller avec ses copines, donc je sortais plus du tout. Si on bosse pas, on est tout de suite étiqueté comme des cas soc', je parle comme eux, excusez-moi. Les gens ils se disent elle est au RSA, c'est une fainéante, elle veut pas travailler, mais non ils savent pas eux ce que c'est. Quand t'as pas travaillé pendant 10 ans, les employeurs ils te prennent pas comme ça. » E12

3.6. Expériences sur des dispositifs d'insertion

La majorité des personnes, soit dix d'entre elles, ont déjà eu une expérience sur des dispositifs d'insertion interne à l'association. En effet, elles ont bénéficié d'un accueil par le logement, soit en arrivant sur le dispositif d'urgence 115, soit en sortant de détention, soit après un accueil sur un dispositif à destination des réfugiés. Il est à souligner que sur les dix personnes, huit bénéficient toujours d'un hébergement au sein d'un CHRS de l'association.

Par ailleurs, sur ces dix personnes, la moitié a déjà eu une expérience sur le dispositif pécule.

« Je suis sorti entre Noël et Nouvel An, avec le bracelet électronique et je suis allé chez ma fille. Je l'ai eu jusqu'au 12 février si ma mémoire me fait pas défaut. Et puis au mois de mars j'ai intégré ici. J'ai commencé par le Malquin, puis après le 115, et du 115 au CHRS juste là, au 3^{-ème} étage (il me montre du doigt). » E5

« J'étais hébergé ici en 2001 » E6

« Je suis arrivé en avril 2021 ici, directement au 115, puis après j'ai fait le Malquin, et puis le CHRS. » E7

« Au 115 c'était y'a un an, j'ai passé l'hiver au chaud là-bas. C'est mon troisième séjour au Sauvoy. J'ai connu la première fois il y a 20 ans. » E8

« J'étais venu déjà en 2017 en pécule, mais j'étais recherché par la police, donc j'ai dû partir de l'appartement comme ça sans prévenir personne. C'est aussi pour ça que j'ai eu du mal à retrouver un foyer, parce que pour eux, j'ai pas adhéré à l'accompagnement socioprofessionnel ». E10

Sur ces dix personnes, certaines ont déjà eu recours à des dispositifs d'insertion externe à l'association, qui concerne l'hébergement en CHRS.

« Avant j'allais à droite, à gauche, dès fois chez ma mère, j'ai fait des autres foyers. J'ai fait le Sonacotra, maintenant ça s'appelle Adoma, pis je suis venu ici aussi. » E8

Enfin, il est à noter que les deux personnes qui n'ont jamais eu recours à des dispositifs d'insertion ont pour caractéristiques communes d'être des femmes qui vivent en logement autonome.

4. La rétribution au sein du dispositif

4.1. L'utilisation qui en est faite

Une minorité des personnes interrogées expliquent comment ils utilisent le pécule. Il permet pour **E5**, **E9** et **E11** de mettre de l'argent de côté en vue soit de réaliser des réparations de matériels soit d'accéder à un futur logement, soit de passer le permis. Quant à **E6** ça lui permet de réaliser des achats du quotidien. Enfin pour **E11**, elle explique que cela lui paye son loyer.

« Je devais mettre de l'argent de côté pour refaire ma moto, ça coute 300 balles et le certificat de conformité, et pour ça faut que je commande en Italie. Donc je vais pouvoir faire le nécessaire. » E5

« Ben c'est un plus pour moi. Un petit quelque chose en plus avec mon RSA. Comme ça je mets de côté pour mon logement. » E9

« M'aider à me nourrir, à me rhabiller et tout. C'est pas mal, c'est un début pour moi. Ça se rajoute avec le RSA ». E6

« Je vais payer mon loyer avec. Comme je dis il vaut mieux avoir ça en plus que en moins. Mon loyer je le paye 141€, donc je vais le payer avec, c'est impeccable. Moi je suis contente de commencer comme ça. J'ai le RSA. J'ai pas encore fait ma déclaration, mais je pense qui vont le baisser avec ce que je vais déclarer là. J'ai la CAF aussi. Donc là je peux mettre des sous de côté, pas grand-chose, mais c'est toujours ça, parce que je voudrais bien passer mon permis » E11

Les discours des personnes sont tout de même nuancés, le pécule bien qu'il soit perçu comme un complément de ressource, l'utilisation qui en ait faite par les personnes ne peut avoir lieu qu'à condition de percevoir une autre source de revenu, dans le cas présent le RSA. Si le pécule constituait la seule ressource des personnes, cela ne serait pas significatif. Il s'agit d'un élément dont les personnes avaient conscience en intégrant le dispositif.

« Heureusement qu'il y a le RSA avec. Mais bon après je connaissais ce que c'était l'ava et à quoi ça servait ». E1

4.2. Les limites perçues de la rétribution

Indépendamment des caractéristiques des personnes interrogées, le pécule est perçu à l'unanimité comme insuffisant : d'une part au regard du travail réalisé et d'autre part comme moyen de subsister convenablement.

« Le seul point négatif c'est le salaire, parce qu'en vrai on voit des trucs dégeu, mais pas grave faut le faire, c'est le boulot qui veut ça ». E1

« Ce n'est pas avec le petit salaire en pécule que je vais pouvoir prendre un appartement. » E9

« Avec toutes les dettes que j'ai même le RSA je le vois plus. Ça part direct dans les dettes. Je pourrai faire du trafic de stup pour me refaire de l'argent mais j'arrête. Donc je subis, c'est à moi de me bouger, je ne suis pas un fainéant. » E10

Pour la moitié des personnes, cela ne constitue pas un empêchement à leur participation au dispositif, elles considèrent le pécule comme une situation transitoire. Au contraire, il s'agit pour elles d'une source de motivation pour évoluer professionnellement et personnellement.

« Je travaille 12h par semaine, j'ai eu ma paye hier, 168€. Après je le savais que je n'allais pas toucher énorme. On m'avait prévenu de toute façon, que c'était pour me remettre dans le bain. Mais là ça me pousse à vouloir faire du 20h mais faut encore que je m'organise pour déplacer les rdv de mon fils. » E11

« Bon point de vue argent c'est autre chose quand même parce que du coup la CAF m'enlève ce que je touche, donc je viens travailler pour rien. Mais bon ça me fait une vie sociale donc je viens travailler quand même. En avant on est payé nous 250€ par mois pour 20h semaine, ça fait pas chère de l'heure payée. Mais c'est pas grave, parce que franchement ça va vite quand on a pas d'activité de se retrouver enfermée. J'ai peur de repartir comme avant, d'être démotivée pour chercher du travail, et ça j'ai pu envie, je me sens mieux, à l'intérieur de moi, je me sens mieux dans ma tête, j'ai plus la pêche, j'ai plus le moral, donc juste pour ça, même si je gagne rien, ça me fait gagner à l'intérieur de moi et c'est le plus important. » E12

4.3. Un statut qui indiffère

A la question relative au statut de stagiaire, l'unanimité des personnes s'accorde à dire que cela n'a pas d'importance. Certaines connaissaient leur statut, d'autres non, mais indépendamment de cette différence, cela n'a pas d'effet sur leur perception du dispositif. Le statut leur importe peu, ce qui est important pour le public est l'activité que le dispositif propose.

« Ça m'est égal. Moi je voulais déjà travailler donc pour l'instant je m'en fou. » E1

« Oh ben c'est bien, ça me dérange pas. » E6

« Pour un stage c'est déjà bien, souvent on fait des stages on est pas payé du tout. » E8

« J'ai pas l'impression d'avoir un statut de stagiaire vu que je fais le même boulot que tout le monde, j'ai pas l'impression d'être en stage. » E12

5. La projection après le dispositif

Comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent²⁸, l'ensemble des informations collectées ci-dessous n'ont pas fait l'objet de questions préalables. Les personnes ont d'elles-mêmes évoqué leur projection après le dispositif pécule. Les projections se situent à plus ou moins court terme, que ce soit en interne ou externe à l'association.

²⁸ Chapitre IV, partie 1.3, p49

5.1. La signature d'un CDDI en interne

La moitié des personnes expriment souhaiter signer un contrat en CDDI après la fin de leur participation au dispositif AVA-Pécule. Les motifs exprimés concernent la possibilité de réaliser des stages et formations, l'augmentation de salaire, une meilleure stabilité de l'emploi ou encore une amélioration des conditions de vie.

« On m'a dit que j'allais faire des stages ou des formations, quand je serai en CDDI ». E4

« Après s'il y a moins d'absence, quand mon insuline sera stabilisée, je pourrai avoir un contrat. » E6

« Passer en CDDI pour que je puisse augmenter en salaire » E9

« Je vais demander un CDDI, comme ça après c'est 2 ans sur. » E10

« Je vais faire mon maximum pour le mois de septembre pour avoir un contrat CDDI ». E11

5.2. Perspective de travail externe à l'association

Deux personnes qui ont pour caractéristiques communes d'avoir déjà eu plusieurs expériences de dispositifs au sein de l'association (dispositif de remise au travail, et dispositif lié au logement), expriment vouloir prendre leur « envol » et trouver un travail d'une part en dehors de l'association et d'autre part dans un environnement professionnel ordinaire.

« Mais c'est vrai qu'il serait peut être temps que je prenne mon envol quoi. En dehors d'ARELIA, dans la maçonnerie, dans une entreprise normale quoi. On va bosser ça avec Mathilde (réfèrente pécule). J'avais demandé à travailler ici en maçonnerie, mais Mathilde elle est plus partante que je fasse ça mais dans une autre structure. Et pourquoi pas même intégré une entreprise directe, par le biais, je sais plus comment ça s'appelle (PMSMP) Voir si je veux toujours faire ça et où j'en suis là-dedans. C'est vrai que dans ma tête, jme dis ouai je sais faire. Mais comme ça fait longtemps que j'ai pas pratiqué. » E1

« Après c'est à moi de m'envoler aussi, je vais pas rester ici toute ma vie c'est sûr. Après c'est toujours un plus, quand tu vas chercher un nouveau boulot, le patron il va voir que je suis resté actif après ma libération. Je sais ce que je veux faire, après je postule pour être chauffeur livreur. Je veux être sur la route. » E10

E12 quant à elle se projette de façon plus mesurée sur une possible formation autour des thématiques liées sur la communication et la médiation.

« Ici, en plus j'ai des objectifs, au prochain rdv je dois avoir un objectif à atteindre. le 1^{er} c'était la vie sociale, m'ouvrir aux autres. Pis c'est un tremplin ici, donc peut-être mettre comme objectif faire une formation. j'aimerai bien en communication, en médiation un truc comme ça, j'aimerai bien. » E12

Enfin, **E2**, qui venait juste de signer un CDDI au moment où j'ai mené l'entretien, explique qu'il projette de créer son entreprise de ménage compte tenu de ses différentes expériences au sein des ateliers d'hygiène des locaux en pécule et en CDDI qui lui ont permis de confirmer son projet professionnel.

« Après le CDDI c'est pas un passage obligatoire, moi on m'avait dit aussi, on m'avait proposé de partir sur autre chose, de trouver autre chose à l'extérieur en fait, mais c'est moi qui ai pas voulu. Le pécule pour moi c'était pas suffisant en fait, je voulais voir ce que j'étais capable sur la durée. Commencer un CDD ou un CDI et si au bout de 6 mois tu tiens plus le coup, c'est pas la peine. C'est pas la peine de prendre un travail si t'es pas capable de tenir. Alors qu'avec le CDDI, ça me permettait de voir ce dont j'étais capable. Et maintenant à partir de là, je sais de quoi je suis capable. Je veux monter ma boîte. D'ailleurs j'ai un rdv dans pas longtemps, en avril, c'est une information collective déjà pour commencer. Faut s'en donner les moyens quoi. » E2

5.3. Accéder à un logement privé

La moitié des personnes interrogées, qui ont pour caractéristiques communes de vivre en CHRS, expriment le souhait de trouver un logement privé.

Certaines précisent les motifs : **E2** souhaite vivre avec sa compagne, ce qui n'est pas possible actuellement au regard de la taille de son logement. **E9** souhaite pourvoir accueillir ses enfants, sans logement il ne peut pas les voir.

« Là en CCDI je suis à 26h, donc je vais faire 1000e, pour l'instant y a encore le RSA pour 1 mois ou 2, après va y avoir la prime d'activité ce qui va me permettre de mettre un peu de côté, ce qui est canon. Donc là au moins je pourrai prendre un plus gros logement et vivre avec ma compagne, on sera un peu mieux loti, parce que là c'est trop petit chez elle et chez moi pour être 2. Donc on a dû rester chacun de notre côté. » E2

« J'ai hâte de trouver un appartement, un F3 pour avoir des chambres pour mes enfants, moi je dormirai au salon. Mais bon c'est long ça va pas assez vite. Ça fait 1 an que je suis au foyer, j'en ai marre. » E9

« Pis voilà faut que je cherche un logement aussi quand j'aurai un peu de sous. J'aimerais bien faire un contrat de deux ans, le temps que je récupère tous mes papiers, que j'ai un logement » E10

5.4. Passer le permis

Deux personnes, **E2** et **E11** ont formulé le souhait de passer le permis sans pour autant en préciser les raisons.

« Je voudrais bien passer mon permis » E11

Ce chapitre consistera à interpréter et mettre en discussion les principaux résultats obtenus dans le chapitre précédent avec les lectures des auteurs présentés dans l'état de l'art et les nouvelles thématiques et perspectives qui sont apparues lors de l'analyse des discours des personnes interrogées.

Il s'agira également de s'interroger sur la problématisation de départ et de faire un retour sur les hypothèses formulées, que je rappelle ici :

Comment le public inscrit dans le dispositif AVA-pécule se représente ce dispositif dont la particularité est de proposer une forme de gratification spécifique ?

- **Hypothèse 1** : Le dispositif contribue à lutter contre les situations de vulnérabilité économiques auxquelles sont confrontées les personnes, au moyen, notamment, du pécule
- **Hypothèse 2** : Le dispositif produit des formes de reconnaissance auprès de ses bénéficiaires :
 - Reconnaissance sociale
 - Reconnaissance symbolique liée au pécule
 - Reconnaissance de la contribution liée à l'activité réalisée

1. Le travail comme valeur commune

La « valeur travail » est ce qui prédomine dans le discours des personnes. L'importance du travail semble d'autant plus forte que l'activité professionnelle est manquante ou lointaine. Meda explique, d'ailleurs, que « *la notion d'importance recouvrirait donc en partie l'idée [...] selon laquelle le travail est d'autant plus considéré comme important qu'il manque. La notion d'importance recouvre dans ce cas celle de « bien de première nécessité », de ressource sans laquelle on ne peut vivre* » (2010, p129).

La « valeur travail » omniprésente dans le discours des personnes se traduit par le moyen de prouver « qui elles sont » et intrinsèquement de lutter contre les formes de vulnérabilité auxquelles elles sont confrontées. Ainsi, le travail ici n'est pas apprécié comme les droits auxquels ils donnent accès, mais il est perçu comme « l'essence de l'homme », pour reprendre les propos de Meda, « *c'est-à-dire l'activité permettant aux hommes de s'exprimer, de transformer le monde dans lequel ils vivent mais aussi eux-mêmes* » (ibid., p.130).

Castel (1999), Piotet (2007) ou encore Duvoux (2011) montrent dans leurs ouvrages que le travail est un lieu de la réalisation de soi, celui où l'individu peut montrer sa pleine valeur et ses performances. Honneth (2000) quant à lui, précise que la contribution de l'individu par son travail permet d'accéder au sentiment d'estime de soi, et plus largement de reconnaissance. Au regard de l'analyse compréhensive des entretiens, il semblerait que ces personnes se situent au croisement de ces enjeux de reconnaissance de leurs valeurs professionnelles et sociales.

L'obtention d'un emploi constitue, alors, une priorité pour leur existence sociale. Ainsi que le souligne Meda « *avoir un travail, c'est-à-dire un emploi, un métier, un boulot, est dans notre société un des éléments essentiels d'une vie normale. Dans notre société, aujourd'hui, le travail est un bien premier, une des formes de participation sans laquelle les autres ne valent que peu de chose* » (2010, p.37).

Je pourrai même avancer, en s'appuyant sur les travaux de la philosophe politique Lerdelin découverts au moment de l'analyse, que la question de l'emploi traduit une quête de sens au travail : « *Bien que chacun s'accorde sur le fait que la quête de sens au travail recouvre toujours une dimension intime et subjective qui empêche d'y apporter des réponses toutes faites, elle est en général abordée à travers deux grandes considérations. La première consiste à souligner l'importance de l'engagement des salariés, qui doivent pouvoir « adhérer au projet de l'entreprise » et « se sentir utiles à la société ». La seconde consiste à mettre l'accent sur leur épanouissement personnel, lié notamment à la reconnaissance et à l'évolution individuelles.* » (2021, p.48). Il semblerait que les personnes interrogées se situent dans ces deux grandes considérations présentées par l'autrice, que ce soit à travers leur engagement au sein du dispositif et le sentiment de se sentir utile ainsi que potentiellement sur leur épanouissement au sein du dispositif.

L'hypothèse selon laquelle le dispositif produit une forme de reconnaissance de la contribution liée à l'activité réalisée se vérifie ici.

Les personnes se sentent utiles à la collectivité du fait de la possibilité pour chacun d'apporter leur contribution visible au travail en étant considéré dans leurs singularités « *avec son corps, ses habitudes, ses aspirations, ses contraintes, son âge, sa couleur de peau, son sexe* » (Bigi et al., 2015, p.24).

Néanmoins, j'étais partie de l'idée que le pécule pouvait apporter une forme de reconnaissance symbolique aux personnes. Au regard de mes résultats, le pécule en lui-même n'est pas suffisamment significatif pour faire une différence pour les personnes, peut-être si son montant était un peu plus élevé. Ainsi, cette hypothèse ne se vérifie pas.

Finalement, ce qui est intéressant ce n'est pas le pécule, par rapport à mon hypothèse, ce n'est pas la portée symbolique mais l'activité qui le sous-tend. C'est ce qui est mis en lumière dans les discours, c'est-à-dire l'activité à laquelle le pécule a mené, c'est pour cette raison que les personnes intègrent le dispositif.

J'é mets donc une nouvelle hypothèse selon laquelle le pécule ne joue pas un rôle en tant que tel, mais pour autant, il est possible que sa portée symbolique ne soit pas dans la manière dont les personnes le voient, mais plutôt dans la manière dont elle permet d'inclure la personne dans un autre type de relation et d'activité.

2. Le dispositif comme lieu de socialisation et facteur d'intégration

Outre les enjeux de reconnaissance sociale et citoyenne, le dispositif, en termes de questionnement dans le rapport au travail, semble constituer un lieu de socialisation et un facteur d'intégration (Castel, 1999, Meda, 2018 Paugam, 2018). Par leur participation au dispositif AVA-pécule, les personnes peuvent parler d'elles et, plus largement de la manière dont elles voient le monde. Elles y développent des liens sociaux, et poursuivent leur construction de leur rapport à elles-mêmes et aux autres.

L'accueil inconditionnel proposé par le dispositif permet aux personnes qui sont confrontées à des difficultés importantes et semblables, avec une estime de soi blessée, une reconnaissance empêchée, d'entretenir des relations sociales qui contribuent à leur (re)construction, comme le montre Bigi et al. : « *le regard et l'appréciation de l'autre sur ma production et sur le processus qui y a conduit constituent d'ailleurs une dimension majeure du jugement que je porte sur moi-même* » (2015, p.24). Ainsi, le caractère relationnel de la reconnaissance est une dimension importante au sein du dispositif de part notamment les habitudes quotidiennes qui se sont nouées, le sentiment d'appartenance à une équipe et la solidarité entre ses membres.

Le dispositif permet aux personnes d'entretenir des liens sociaux, bien qu'ils soient fragilisés, cela pourrait constituer un point d'entrée pour recourir à une participation sociale. Mais, au regard des discours des personnes, elles font le choix de construire exclusivement des relations de travail et ne souhaitent pas entretenir des « relations amicales » en dehors du dispositif que ce soit avec les personnes des ateliers ou les personnes hébergées au sein de l'association. Le risque de construire des relations « extraprofessionnelles » avec des personnes qui rencontrent les mêmes difficultés peut entraîner une rechute de conduites déviantes et donc renforcer la vulnérabilité des personnes.

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle le dispositif apporte de la reconnaissance sociale se justifie partiellement. Les personnes accèdent au sentiment « d'estime de soi » et de « réalisation de soi ». Plus largement, elles sont intégrées et reconnues au sein du dispositif.

Cette hypothèse doit tout de même être nuancée, car comme le disait Castel (1997), la reconnaissance sociale « *donne place à d'autres secteurs d'activité, accès aux loisirs, aux congés payés, à la culture, à l'éducation* » ce qui n'est pas le cas pour les personnes qui bénéficient du dispositif AVA-pécule.

En effet, le dispositif bien qu'il soit facteur de lien social en son sein comme le montre les discours des personnes interrogées, la teneur des interactions et des activités qui ont lieu en dehors du dispositif ainsi que l'impossibilité d'accéder à un logement autonome, laisse supposer que cela reste insuffisant.

Cette observation croise effectivement la zone de vulnérabilité théorisée par Castel lorsqu'il évoque une double fragilisation : « *fragilisation des statuts dans la sphère de l'emploi avec le*

développement de l'emploi temporaire, des statuts atypiques d'emploi, du chômage et en particulier du chômage de longue durée ; mais aussi fragilisation des liens sociaux primaires avec le développement de l'instabilité familiale » (Martin, 2019, p.675).

En conclusion, l'hypothèse selon laquelle le dispositif agit sur la reconnaissance des personnes est discutable. Ces dernières bénéficient de plusieurs formes de reconnaissance au sein du dispositif qui leur permettent de recourir à leur identité sociale (Roy, 2008). Mais, selon moi, cette reconnaissance est conditionnée au temps de participation au dispositif. Si à la fin de son parcours au sein du dispositif AVA-pécule, la personne n'accède pas à une autre forme d'activité, n'est-elle pas inscrite dans un processus de disqualification sociale en référence à Paugam (2012) au sens de la double perte, celle de la protection et de la reconnaissance ?

3. La persistance de la précarité de l'emploi

La double fragilisation des personnes interrogées, en référence à Castel (1999) résulte également du statut qui leur est inféré au sein du dispositif, celui de stagiaire. Paugam (2007) affirme que ses « emplois périphériques » renforcent l'insécurité structurelle de l'emploi notamment au regard de la faible rémunération, d'autant plus que dans certains cas, les personnes interrogées expliquent que les prestations sociales auxquelles elles avaient droit sont réduites.

De plus, l'activité réalisée par les personnes au sein du dispositif n'étant pas contractualisée dans le cadre d'un contrat de travail et n'ouvrant pas de droits sociaux renforce les situations de précarité auxquelles elles sont confrontées qui se traduit notamment par une très faible participation à la vie sociale et citoyenne, un logement précaire, une incertitude face au lendemain, ce qui crée des contextes à la vulnérabilité.

Les personnes ne peuvent d'avantage subsister convenablement, elles restent « enfermées » dans leur situation économique précaire. Cela fait notamment écho à Helardot « *cette insécurité économique se traduit dans les conditions et les modes de vie (difficultés pour se nourrir, se loger, s'habiller, etc.) et elle perturbe l'organisation de la vie à court et moyen terme en obligeant à vivre au « jour le jour », sans possibilité de projection dans l'avenir* (2005, p.33).

La différence de rétribution au sein des ateliers en fonction du statut inféré pour le même travail réalisé, renforce également la précarisation de l'emploi dans laquelle se trouve les personnes. Les individus n'ont pas le même « système de défense » et ne sont pas protégés de la même manière ce qui accentue l'exposition à la vulnérabilité (Soulet, 2008).

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle le dispositif permet d'éloigner les personnes de leur situation de vulnérabilité économique ne se vérifie pas. Au contraire, cette vulnérabilité peut être qualifiée de structurelle en raison de la position occupée par les personnes dans l'espace social (Castel, 1999).

Il est donc question de s'interroger sur l'insécurité du travail présente au sein du dispositif AVA-pécule, est-ce un passage obligatoire pour aller vers plus de sécurisation dans un contexte plus institutionnalisé et contractualisé par la suite ?

4. Le paradoxe de l'insertion professionnelle

Au travers des discours des personnes interrogées, on se rend compte de la place qu'occupe l'insertion pour elles, c'est-à-dire une place dominante. Rappelons que dans un contexte où les politiques publiques d'insertion ont pour mot d'ordre « nul n'est inemployable », le dispositif AVA-Pécule assure ces transitions de « tous vers l'emploi », il s'agit d'une manière d'accompagner le droit à la (ré)insertion.

Cette observation n'a pas fait lieu de recherche préalable dans mon état de l'art. Je propose ainsi, de s'intéresser aux travaux du sociologue Avenel que je viens de découvrir au moment de l'analyse, qui met en avant cette ambivalence des politiques d'insertion. Il explique que « *les mesures d'insertion proposées ont du mal à fonctionner comme un tremplin vers un emploi plus stable. Les individus peuvent bénéficier d'une activité, fusse-t-elle aidée par les pouvoirs publics, et sortir ainsi d'une situation de chômage, mais ils n'échappent pas bien souvent pour autant à la précarité* » (2012, p68). Au regard de l'analyse compréhensive des entretiens, les personnes perçoivent l'AVA-Pécule comme un tremplin, mais dans les faits, leurs situations se rapprochent de celle évoquée par Avenel. Pour compléter, l'auteur précise que « *le parcours devient un mouvement oscillographe des entrées et sorties de dispositifs précaires* ». (ibid., p68), ce qui comprend des similitudes avec ce que vivent les personnes interrogées, qui ont

majoritairement connu des expériences similaires soit sur d'autres dispositifs d'insertion soit au sein même du dispositif AVA-pécule.

L'AVA-pécule, permet au travers des discours des personnes, de les (re)dynamiser. Mais en même temps ne sont-elles pas enfermées dans une sorte de « ghettoïsation ²⁹ » ?

Cet espace de péri-emploi ne donne pas les clés de la socialisation de manière pérenne. Le temps du dispositif AVA-pécule a un effet de (re)socialisation, à un effet de reconnaissance, mais qu'en est-il après ? Il s'agit d'un point aveugle de ma recherche qui ne me permet pas de répondre à cette interrogation étant donné qu'elle se limite à étudier l'évolution du public en cours d'intégration du dispositif.

Ainsi, cela ne fait que conforter la nouvelle hypothèse formulée concernant un potentiel processus de disqualification³⁰. En effet, l'AVA-pécule reste un dispositif éphémère qui n'a pas de vertu à durer dans le temps, si les personnes n'accèdent pas à une nouvelle activité de travail après le dispositif, se pose la question de leur devenir : vont-elles vraiment se reconstruire ? Ne seront-elles pas enfermées dans plus de précarité et donc exposées à plus de contextes de vulnérabilité ?

C'est une hypothèse qu'il serait intéressant d'aller exploiter dans une continuité à cette recherche. Il s'agirait d'interroger ces mêmes personnes après leur expérience sur le dispositif AVA-pécule.

La littérature, quant à elle, à l'instar de Avenel évoque un sentiment de dépendance institutionnel « *tout en ouvrant des marges de manœuvre et des espaces stratégiques aux bénéficiaires, le chômage chronique et le développement des situations de précarité ne permettent pas toujours l'élaboration de véritables « contrats » entre les individus et la collectivité, et ne sont donc pas perçus réellement comme le support d'une intégration* » (2012, p71).

²⁹ En référence à Mucchielli, L. (2007). Le processus de ghettoïsation : éléments d'introduction. *Journal du droit des jeunes*, 266, 31-33. <https://doi.org/10.3917/jdj.266.0031> « *ce processus de ghettoïsation a deux faces, trop rarement étudiées de concert : l'une objective, relative aux conditions de vie des habitants et aux difficultés d'insertion socio-économique qui se posent massivement pour la jeunesse, l'autre subjective, relative aux représentations que les habitants se forgent d'eux-mêmes, des différents groupes sociaux qui composent la société et de leurs relations.* »

³⁰ En référence au Chapitre VI, partie 2, p81.

Ce travail de recherche amène également à s'interroger sur la multiplicité des dispositifs d'insertion en faveur de l'emploi. Plus spécifiquement à ARELIA, plusieurs dispositifs co-existent au sein du même atelier de travail. Il s'agit d'une mise en tension que j'avais sous-estimé au début de ma recherche. Cette multiplicité des dispositifs peut induire une « mise en concurrence » des personnes au sein des ateliers. Finalement, je me demande si cette multiplicité ne renforce-t-elle pas la stigmatisation du public ?

5. Conclusion

Ce travail de recherche donne à voir ce qui se passe en matière d'insertion. Le dispositif AVA-Pécule est une manière d'accompagner le droit à l'insertion/réinsertion, il produit des effets sur la perception du public qu'il a de lui-même et sur les formes d'insertion qui lui sont proposées. Plus largement, ce dispositif bien qu'il soit de courte durée interroge sur la manière dont vivent les personnes en sachant que la société est confrontée à un chômage structurel.

Dans une étude à suivre, en prolongement de ce travail de recherche, il serait également intéressant de poser des hypothèses sur les professionnels qui gravitent autour du dispositif. Dans le cas de ce dispositif, il est pertinent de s'interroger sur la lecture sociale qui en est faite par tous les acteurs qui gravitent autour. Ceux qui en bénéficient (le public), ceux qui l'utilisent (les encadrants et professionnels de l'AVA) et ceux qui savent que la personne qu'ils accompagnent dans une activité quelconque le reçoit (les travailleurs sociaux).

Dans une perspective de conclusion de ce travail de recherche, il me semble opportun d'ouvrir sur des perspectives d'action qui pourraient éventuellement servir de support aux échanges et réflexions engagées au sein de l'association autour des dispositifs d'insertion. Puis, il s'agira d'exposer des questionnements quant à l'offre d'insertion proposée au public en situation de vulnérabilité. Enfin, compte tenu de cette expérience de recherche, il s'agira d'exposer mes perspectives professionnelles.

1. Préconisations d'action au sein du dispositif AVA-Pécule

Au regard des observations et des échanges réalisés avec les professionnels et le public accueilli au sein de l'association ARELIA ainsi qu'au travers de ce travail de recherche, plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées, dans le but de sécuriser le parcours d'insertion des personnes.

Dans le cadre des dispositifs de remise en activité au sein de l'association, notamment au sein du dispositif AVA-Pécule, l'activité de travail est utilisée comme un premier tremplin vers un emploi en milieu ordinaire qui implique nécessairement un équilibre entre l'accompagnement proposé et la productivité imposée pour la viabilité économique de l'association. Ce qui entraîne des tensions dans les pratiques des professionnels qui se situent dans cette double injonction.

Il me semblerait, par conséquent, nécessaire de proposer des modalités de professionnalisation des équipes qui sont en lien avec le public accueilli (les encadrants techniques, les accompagnateurs socioprofessionnels, les travailleurs sociaux...) sur le dispositif, le contexte dans lequel il s'inscrit, ses enjeux, la stratégie développée... La mise en place de temps d'échange (dans le cadre d'analyse d'expérience ou d'activité) voire de formations pourrait contribuer à identifier, collectivement, les axes de travail pouvant permettre de gérer cette tension. La présence de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire de manière transversale à l'ensemble des pôles, que ce soit avec les professionnels au niveau du logement, de l'accompagnement social et professionnel devrait faciliter le développement de propositions adaptées aux besoins du public et des professionnels voire de développer des compétences collectives.

La fluidité des contacts entre les acteurs qui sont en proximité les uns des autres est présente sans pour autant établir des liens de collaboration. Il semble, alors, nécessaire de tenter de décloisonner les pratiques et les dispositions qui sont proposées au public pour faciliter leur transition.

Par ailleurs, dans le cadre plus spécifique du dispositif AVA-pécule, il semblerait opportun d'enrichir son ingénierie en prévoyant une période d'immersion (PMSMP³¹) au sein d'une autre structure avant la fin du dispositif pour que les personnes puissent identifier les prérequis à un contrat de travail et ainsi faciliter les transitions à la fin du dispositif. Comme je l'ai indiqué dans le chapitre I, l'AVA n'est pas connue ou reconnue des autres SIAE ou des acteurs économiques du territoire. Je pense qu'il serait intéressant de développer un maillage partenarial autour de l'établissement AVA pour ouvrir des passerelles avec ses structures. En développant des échanges, en faisant reconnaître l'AVA, l'établissement appuiera de fait les candidatures des personnes qu'il a accompagnées et ne fera que renforcer la coopération entre les acteurs de l'insertion.

2. Questionnements sur l'offre d'insertion proposée aux personnes en situation de vulnérabilité

Mes travaux confirment le développement des logiques d'individualisation des parcours d'accompagnement qui se traduit par de multiples dispositifs et une pluralité d'acteurs dans l'offre d'insertion proposée. Pour autant, cette diversité de réponses génère un manque d'efficacité, une mise en concurrence et une faible lisibilité pour les potentiels bénéficiaires. L'individualisation des parcours ne permet, donc, pas pour autant de se recentrer sur les besoins des personnes. Il semblerait, alors, intéressant, d'investiguer, plus précisément, les modalités et dispositifs d'insertion qui puissent permettre de donner les moyens aux personnes d'opérer des choix éclairés, de créer les conditions d'identification de leurs ressources pour limiter le risque d'orientations subies et d'accroissement des inégalités sociales.

Plus largement, cette étude conduit à considérer nécessaire de questionner les politiques publiques en matière d'insertion, notamment, quant aux injonctions faites au développement de

³¹ PMSMP : Une période de mise en situation en milieu professionnel

partenariats qui ne donne pas les outils efficaces de coopération entre acteurs. Ainsi, il s'agirait, d'analyser les modalités et effets de la coordination de l'ensemble des acteurs de ces dispositifs d'insertion.

3. Mes perspectives professionnelles

Au regard de cette expérience de recherche très enrichissante en tout point, plusieurs éléments m'ont amené à me questionner sur mes perspectives professionnelles. Après avoir occupé un poste de responsable durant dix ans dans le secteur médico-social, j'ai intégré l'association ARELIA, avec très peu de connaissance du champ de l'insertion. Je suis arrivée avec des représentations qui ont sans cesse évoluées tout au long de cette année. Ainsi, j'ai eu la possibilité de mesurer les enjeux de l'insertion socioprofessionnelle et de m'étayer d'outils et de méthodes les plus propices pour répondre au mieux aux besoins des personnes présentant de multiples facteurs de vulnérabilité.

Au premier abord, je souhaitais m'orienter dans l'accompagnement socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi pour leur permettre de construire leur projet professionnel et de vie. Ma mission de stage qui a consisté à développer un nouveau chantier d'insertion de sa genèse à sa mise en place opérationnelle a été révélateur quant à mes ambitions professionnelles. Je me suis découvert un réel intérêt à la gestion de projet, que ce soit dans son élaboration, sa mise en place, sa gestion, son développement partenarial, son évaluation, sa valorisation. J'ai ainsi mis de côté le versant accompagnement pour prétendre davantage à des postes « stratégiques », de « pilotage ». Dans mon futur professionnel, je mettrai un point d'honneur à développer mes missions autour de la coordination, la coopération, et la co-construction.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

Avril, C., Cartier, M. & Serre, D. (2010). IV / Des conditions d'emploi. Dans : Christelle Avril éd., *Enquêter sur le travail: Concepts, méthodes, récits* (pp. 183-256). Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/enqueter-sur-le-travail--9782707154668-p-183.htm>

Blanchard, E. et Duchêne, L. (2005). Plein emploi et condition salariale / 1. *Vacarme*, 31(2), 116-118. <https://doi.org/10.3917/vaca.031.0116>

Brodiez-Dolino, A. (2015). La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique. *Informations sociales*, n° 188(2), 10. <https://doi.org/10.3917/inso.188.0010>

Brun, J-P. (2013). La reconnaissance au travail. Dans : Christophe André éd., *La reconnaissance* (pp. 39-44). Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2013.01.0039>

Carré, L. (2013). *Axel Honneth: Le droit de la reconnaissance*. Paris: Michalon.

Castel, R. (1997). L'effritement de la condition salariale. *Sociétés & Représentations*, 5(2), 97-103. <https://doi.org/10.3917/sr.005.0097>

Castel, R. (2008). 4. Qu'est-ce qu'être protégé ? La dimension socio-anthropologique de la protection sociale. Dans : Anne-Marie Guillemard éd., *Où va la protection sociale* (pp. 101-117). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.guill.2008.01.0101>

Castel, R. (2010). Grand résumé de La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu, Paris, Éditions du Seuil, La couleur des idées, 2009: Suivi d'une discussion par Frédéric Leseman et Michel Messu. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.3276>

Castel, R. (2013). Autour du livre. Les métamorphoses de la question sociale. *Vie sociale*, 1(1), 21-39. <https://doi.org/10.3917/vsoc.131.0021>

Châtel, V. (2008). Au-delà de la vulnérabilité sociale, la vulnérabilité symbolique. Dans : S. Roy et V. Châtel (dir.), *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social* (1st ed., p. 201–238). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgpvr.14>

Doat, D. (2020). Existe-t-il des bases naturelles pour une anthropologie de la vulnérabilité et du soin ?. Dans : D. Doat éd., *Accueillir la vulnérabilité: Approches pratiques et questions philosophiques* (pp. 85-120). Toulouse: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.doat.2020.01.0085>

Duvoux, N. (2011). Nouveaux pauvres, nouvelles politiques. *Politiques sociales et familiales*, 104(1), 7-17. <https://doi.org/10.3406/caf.2011.2592>

Ennuyer, B. (2017). La vulnérabilité en question ? *Ethics, medicine, and public health*, 3(3), 365–373. <https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.06.002>

Fouquet, A. (2011). Travail, emploi, activité – Une histoire sociale. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 2011, 11-15. <https://doi.org/10.3917/rindu.111.0011>

Garrau, M. (2013). Regards croisés sur la vulnérabilité. « Anthropologie conjonctive » et épistémologie du dialogue. *Tracés*, (#13), 141-166. <https://doi.org/10.4000/traces.5731>

Halpern, C. (2013a). Axel Honneth et la lutte pour la reconnaissance. Dans : Christophe André éd., *La reconnaissance: Des revendications collectives à l'estime de soi* (pp. 12-15). Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2013.01.0012>

Halpern, C. (2013b). Parcours de la reconnaissance. Trois études, de Paul Ricœur. Dans : Christophe André éd., *La reconnaissance: Des revendications collectives à l'estime de soi* (pp. 16-17). Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2013.01.0016>

Hélaridot, V. (2005). Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? *Empan*, 60(4), 30-37. <https://doi.org/10.3917/empa.060.0030>

Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse. *Revue du MAUSS*, 23(1), 133-136. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0133>

Lacour, C. (2009). La personne âgée vulnérable : entre autonomie et protection. *Gérontologie et société (Paris)*, 32-131(4), 187-201. <https://doi.org/10.3917/g.s.131.0187>

Lederlin, F. (2021). Du sens au travail : une quête existentielle. *Etudes (Paris. 1897), Septembre(9)*, 47-57. <https://doi.org/10.3917/etu.4285.0047>

Martin, C. (2012). Chapitre 17. La question familiale face à la montée des incertitudes. Dans : Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement: Échanges avec Robert Castel* (pp. 246-260). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.caste.2012.01.0246>"

Martin, C. (2019). Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel. *Les Cahiers de la Justice*, 4, 667-677. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0667>

Méda. (2010). Comment mesurer la valeur accordée au travail ? *Sociologie*, 1(1), 121-140. <https://doi.org/10.3917/socio.001.0121>

Messu, M. (2008). Présentation. Dans : Anne-Marie Guillemard éd., *Où va la protection sociale* (pp. 225-232). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.guill.2008.01.0225>"

Paugam, S. (2012). Chapitre 15. « Compter sur » et « compter pour ». Les deux faces complémentaires du lien social. Dans : Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement: Échanges avec Robert Castel* (pp. 215-230). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.caste.2012.01.0215>"

Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité: Continuité et rupture. Dans : S. Roy et V. Châtel (dir.), *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social* (1st ed., p. 13-31). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgpvr.5>

Sang Ong-Van-Cung, K. (2010). Reconnaissance et vulnérabilité: Honneth et Butler. *Archives de Philosophie*, 73, 119-141. <https://doi.org/10.3917/aphi.731.0119>

Soulet, M.-H. (2005a). La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée plurielle*, 10(2), 49-59. <https://doi.org/10.3917/pp.010.0049>

Soulet, M.-H. (2005b). Reconsidérer la vulnérabilité. *Empan*, 60(4), 24-29. <https://doi.org/10.3917/empa.060.0024>

Soulet, M.-H. (2008). La vulnérabilité : Un problème social paradoxal. Dans : S. Roy et V. Châtel (dir.), *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social* (1st ed., p. 65–87). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgpvr.8>

Todorov, T. (2013). Sous le regard des autres. Dans : Christophe André éd., *La reconnaissance: Des revendications collectives à l'estime de soi* (pp. 18-29). Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2013.01.0018>

Zielinski, A. (2010). L'éthique du care: Une nouvelle façon de prendre soin. *Études*, 413, 631-641. <https://doi.org/10.3917/etu.4136.0631>

Ouvrage

Bigi, M., Cousin, O., Maelezig, B., Meda, D., Sibaud, L. et Wiewiorka, M. (2015). *Travailler au XXIe siècle (Le monde comme il va)*. ROBERT LAFFONT.

Castel R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Gallimard.

Garrau M. (2018). *Politiques de la vulnérabilité*. CNRS éditions.

Honneth, A. et Rusch P. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Les Éditions du Cerf.

Huyard, C. (2015). *Comment reconnaître autrui ?* Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Méda. (2018). *Le travail* (6e éd.). Presses Universitaires de France.

Paugam, S. (2007). *Le salarié de la précarité: les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*. Presses universitaires de France.

Paugam, S. (2018). *Le lien social*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Piotet, F. (2007) *Emploi et travail, le grand écart*. Armand Colin.

Thomas H. (2010). *Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres*. Éditions du Croquant.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien exploratoire

*A destination de l'accompagnatrice socioprofessionnelle
en charge des bénéficiaires du dispositif AVA-Pécule*

Thématiques	Questions	Questions de relance
Métier	<i>Je vous rencontre aujourd'hui en tant qu'accompagnatrice socioprofessionnelle pour les personnes sous statut « pécule » :</i> Pouvez-vous me décrire votre poste ?	Quelles sont les différences avec les métiers d'accompagnateurs socioprofessionnels dit « classique » ?
Dispositif AVA-Pécule	<i>Vous travaillez sur le dispositif AVA-pécule</i> Pouvez-vous me décrire ce dispositif ?	Quels sont, selon vous, les particularités : - Par rapport à d'autres dispositifs existants ? - Par rapport aux autres dispositifs sur lesquels vous avez travaillé précédemment ?
Public	Qui est le public accompagné ?	Quel type de difficultés rencontrent-ils ?
	Comment percevez-vous ce public ?	Que pensez-vous de ce statut « stagiaire » ? (Avantage/inconvénient)
Accompagnement	Comment accompagnez-vous le public ?	Quelles sont vos pratiques ? Qu'est est ce qui est important selon vous dans l'accompagnement ?
	Pourriez-vous décrire votre quotidien d'accompagnant ?	Quels sont, selon vous, les éléments participants à la réussite d'un parcours d'accompagnement ? Et inversement, les éléments qui font échouer un parcours d'accompagnement ?
	Comment évaluez-vous le public ?	Sur quels points vous vous attachez ? (et inversement) Avant/pendant/après
	Comment mesurez-vous l'évolution des stagiaires ?	Que mettez-vous en œuvre pour : - Travailler sur le projet professionnel des stagiaires ? - Lever les difficultés rencontrées par le public (logement, santé...) ?
Clôture	Avez des points/suggestions à ajouter ?	Y a-t-il des points que nous n'avons pas évoqué lors de cet échange et que vous souhaiteriez ajouter ?

Annexe 2 : Guide d'entretien à destination des bénéficiaires du dispositif AVA-Pécule

Nom Prénom :
 Atelier :
 Date de l'entretien :

Bonjour,

Je suis Marie-Justine, en stage de master au sein du pôle AVA.

Je souhaite comprendre un peu plus de choses sur le dispositif Pécule, et vous avez accepté de me rencontrer aujourd'hui pour me donner votre avis sur le dispositif, et je vous en remercie.

Si vous le voulez bien, je souhaiterais enregistrer cet entretien pour faciliter la retranscription et ne rien oublier.

Tout ce que vous me direz restera confidentiel, j'utiliserai les informations uniquement pour mon mémoire et ça sera anonyme.

L'entretien durera environ 45 minutes.

Je vous remercie pour votre participation.

Thématiques	Questions	Questions de relance
Situation actuelle	Comment êtes-vous arrivé ici, sur le dispositif ?	Comment ça s'est passé ?
Le dispositif AVA-Pécule	Pour vous, c'est quoi le dispositif ?	Qu'est-ce qu'il a de particulier ? Comment vous l'expliquer à d'autre personne ?
	Depuis combien de temps vous y travaillez ?	
	Combien de temps allez-vous rester dans le dispositif ?	Est-ce que c'est prévu/pas prévu ? Que pensez-vous de cette durée ?
	Pouvez-vous me dire ce que vous y faites ?	C'est quoi votre quotidien ? Comment se déroule une journée ?
	Avec qui vous travaillez ?	
	Qui rencontrez-vous au sein du dispositif ?	Avec qui avez-vous des interactions et de quels types ?
	Dans le dispositif qu'est ce qui compte le plus pour vous ? un peu moins ?	Qu'est ce qui est important pour vous ?
	Situation précédente	

(Parcours antérieur)	Pouvez-vous m'expliquer que faisiez-vous avant d'arriver sur le dispositif ?	Quel était votre quotidien ?
Autres dispositifs	Avez-vous déjà eu une expérience sur d'autres dispositifs ?	Si oui, lesquels ?
	Connaissez-vous d'autres dispositifs ?	Si oui, lesquels ?
	Connaissez-vous des personnes dans d'autres dispositifs ?	Quel type d'échange avez-vous ? <i>ex. : vous vous donnez des conseils ?</i>
	Au sein d'ARELIA, connaissez-vous les personnes des autres ateliers ?	Que font-ils ? Quelle différence faites-vous par rapport au dispositif pécule ?
	Avez-vous le même statut ?	Connaissez-vous votre statut au sein du dispositif ?
Éléments périphériques au dispositif	Comment parlez-vous de votre situation actuelle dans votre entourage ?	Que dites-vous ? Qui fait partie de votre entourage ?
	Avec qui vous parlez de votre situation actuelle ?	
	Êtes-vous en lien avec d'autres personnes ?	« Pourquoi » : pour des aspects familiaux, logement, santé... ? Qu'est-ce que cela vous apporte ?
Le pécule	Qu'est-ce que c'est pour vous un pécule ?	
	Qu'est-ce qu'il vous apporte ?	Qu'est-ce que ça vous fait d'avoir un pécule ?
	Comment l'utilisez-vous ?	Il vous sert pour faire quoi ?
Clôture	Est-ce que vous avez envie d'ajouter quelque chose ?	

FIGURES ET TABLEAUX

Chapitre I

- Figure 1** : Frise chronologique du cadre réglementaire AVA.....p.12
- Figure 2** : Les ateliers proposés au sein du pôle AVA en 2021.....p.16
- Figure 3** : Les effectifs au sein des ateliers du pôle AVA en 202.....p.20
- Figure 4** : Les entrées et Sorties au sein des ateliers du pôle AVA en 2021.....p.20
- Figure 5** : Répartition par genre au sein des ateliers du pôle AVA en 2021.....p.21
- Figure 6** : Répartition par âge du public au sein des ateliers du pôle AVA en 2021.....p.21
- Figure 7** : Type de logement du public au sein des ateliers du pôle AVA en 2021.....p.22

Chapitre II

- Figure 8** : Modèle de société d'après Castel.....p.37
- Figure 9** : Les différents types de lien en fonction des formes de protection et de reconnaissance.....p.42
- Figure 10** : La rupture des liens sociaux.....p.43

Chapitre IV

- Tableau 1** : Récapitulatif des entretiens réalisés.....p.53
- Tableau 2** : Thèmes et sous-catégories identifiés.....p.54

TABLE DES SIGLES

AAVA : Action d'Adaptation à la Vie Active

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

AVA : Adaptation à la Vie Active

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Active

CDDI : Contrat à Durée Déterminé d'Insertion

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRRECTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

IAE : Insertion par l'Activité Économique

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique

**Le public inscrit dans un dispositif d'insertion :
L'exemple de l'AVA-Pécule au sein de l'association ARELIA 54
Entre représentation du dispositif et réalisation en tant que citoyen et professionnel**

Marie-Justine BARRAT

UNIVERSITE DE LORRAINE

JUIN 2022

Mots clés : *AVA-Pécule, dispositif d'insertion, vulnérabilité, reconnaissance*

La présente étude propose une réflexion autour du public inscrit dans le dispositif d'insertion « Adaptation à la Vie Active (AVA)-Pécule » au sein de l'association ARELIA 54. Ce public présente différentes formes de vulnérabilité et nécessite un accompagnement adapté. Le dispositif, initié dans les années 1970 avec l'apparition des premières périodes de chômage, vise l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. En contrepartie du travail réalisé au sein de l'atelier, le public perçoit une gratification nommée « pécule ». Cette recherche vise à analyser comment le public évolue au sein du dispositif et les effets concrets produits par celui-ci sur le public. Des entretiens auprès de douze personnes ont été menés pour comprendre comment le public se représente le dispositif et ce que cela lui permet de réaliser en tant que citoyen et professionnel. Les résultats montrent comment l'AVA-Pécule apporte de la reconnaissance au public et agit sur les situations de vulnérabilité. Plus largement, cette recherche interroge les politiques en faveur de l'insertion professionnelle.

**The public enrolled in an integration system:
The example of AVA-Pécule within ARELIA 54 association
Between representation of the system and achievement as citizen and professional**

Keywords : *AVA-Pécule, Integration system, vulnerability, recognition*

The study described here focuses on people enrolled in the integration system "Adaptation to working life (AVA)-Pécule" within ARELIA 54 association. These people have different forms of vulnerability and require adapted support. The system, initiated in the 1970s with the first periods of unemployment, aims at teaching or re-teaching the necessary rules to exercise a professional activity. The target group receives a financial reward called "pécule" in return for the work done. This research aims at analyzing how the group has evolved within the system and the concrete effects this one has had on people. Interviews with twelve people were conducted to understand how they view the system and what it allows them to achieve as citizens and professionals. The results show how "AVA-Pécule" provides recognition to the public and acts on situations of vulnerability. More broadly, this study questions policies in favor of professional integration.